

Avril-Juin 2010

Inventaire Pastoral sur la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

« *Etat des lieux des unités pastorales pistes d'améliorations* »

Présenté par Rémi PECOULT



Maître de stage : Bénédicte BEYLIER

Rapport de stage Licence Professionnelle

Tuteur chercheur enseignant : Marie-Laure NAVAS

RESUME:

Le présent document est le résultat d'un stage de niveau Licence Professionnelle Gestion de l'environnement par l'agriculture du 29 Mars au 2 Juillet 2010 au sein Centre d'Etude et de Réalisation Pastorale Alpes Méditerranée (CERPAM) en Vaucluse.

La demande du CERPAM a été de réaliser un atlas pastoral de la communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure : unités pastorales, exploitation en élevage, cabanes pastorales. Grace à cette étude les techniciens pourront désormais être opérationnels.

Il s'agissait donc de faire l'état des lieux des unités pastorales existantes et potentielles dans le bassin de Forcalquier et une partie de l'adret de la montagne de Lure, mais aussi de recueillir les souhaits des éleveurs concernant des aménagements pastoraux éventuels et la gestion des ces unités (entretiens...).

Mieux appréhender les besoins des éleveurs et les objectifs de gestion des différents acteurs a été le fer de lance de cette étude. Nombre d'enjeux ne trouvent pas de réponse à l'échelle de la parcelle (gestion du risque incendie, préservation de la biodiversité, aménagements sylvo-pastoraux etc.).

Mieux connaître la localisation de chaque éleveurs, de leurs unités de parcours et des problématiques liées à celles-ci, sont des éléments indispensables pour permettre de former des associations d'éleveurs ou groupements pastoraux afin d'élargir les possibilités de gestion et d'accroître la cohérence des interventions futures.

Mots Clefs : Unités pastorales, élevages ovins, carins, bovins, inventaire pastoral, Communauté de Communes Pays de Forcalquier montagne de Lure, Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure, CERPAM.

REMERCIEMENTS

Avant tout, je remercie vivement Madame Bénédicte BEYLIER, mon maître de stage pour m'avoir permis de réaliser un stage très intéressant et complet, aux activités variées. Elle a renforcé chez moi, l'envie de devenir un jour, ingénieur dans le domaine de l'agriculture et plus particulièrement dans le pastoralisme. Je lui suis reconnaissant pour la confiance et la liberté d'initiatives qu'elle m'a accordée.

Je remercie sincèrement Monsieur Marie-Laure NAVAS, mon tuteur-enseignant pour sa disponibilité et son dévouement.

Je souhaite également remercier, Monsieur Jean-Pierre LEGEARD et Monsieur Francis SOLDA, respectivement Directeur et Président du Centre d'Etude et de Réalisation Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) pour m'avoir offert de très bonnes conditions de travail.

Je remercie Monsieur Laurent GARDE qui a accepté ma présence à ses côtés et ceux de Bénédicte BEYLIER, pour une sortie de terrain sur l'approche de la ressource pastorale (identification botanique et quantification) lors de la réalisation d'un diagnostic pastoral, sortie qui a permis la réalisation de mon Herbier.

J'exprime toute ma gratitude à Messieurs NIEZ et BARON ingénieurs pastoralistes au CERPAM, pour leurs conseils techniques et leur aide précieuse tout au long de mon stage.

Et bien-sur un grand merci à tous les éleveurs qui m'ont accueilli chaleureusement chez eux, interrompant parfois leurs activités pour réaliser l'entretien. Je leur exprime toute ma gratitude pour les nombreux conseils et précieuses informations qu'ils m'ont transmises sur leurs pratiques d'élevage et l'histoire de ce territoire.

Encore merci à toutes ces personnes qui ont contribué pleinement à la réussite de cette étude.

Sommaire

RESUME:	2
TABLE DES FIGURES :	5
TABLE DES ANNEXES:	5
INTRODUCTION	6
I. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	8
A. Structures d'accueils.....	8
A1) Le CERPAM	8
A2) La Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure ..	10
B. La charte forestière : outil d'aménagement	11
II. ETAT DES LIEUX	15
A. Méthodologie	15
B. Données existantes	16
III. LES RESULTATS.....	21
A. Les exploitations.....	22
B. Les unités pastorales.....	25
C. Les cabanes pastorales.....	30
Enjeux et problématiques.....	31
IV. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS ET PISTES DE TRAVAIL	33
A. Foncier	33
B. Enrésinement	33
C. Chemin d'accès	35
D. Cabanes pastorales.....	35
E. Prédation	35
F. Tourisme	35
CONCLUSION.....	36
BIBLIOGRAPHIE:.....	37
WEBGRAPHIE :	38

TABLE DES FIGURES :

Carte de La Communauté de Communes	10
Carte « Charte Forestière et unités pastorales»	17
Tableaux récapitulatifs des données du RGA	18
Carte « Géoterroirs »	20
Tableau synthétique issu des Tables de données	21
Tableau synthétique du nombre total d'exploitations par espèces élevées sur la Communauté de Communes	22
Carte « Exploitations »	23
Tableaux des systèmes d'élevages Ovins	24
Carte « unités pastorales »	25
Carte « Unités Pastorales en fonction de l'espèce animale »	27
Carte « Unités Pastorales et forêt publique »	28
Carte « Unités Pastorales et PSG »	29
Carte « Cabanes Pastorales »	30
Carte « Enjeux et problématiques »	32

TABLE DES ANNEXES:

ANNEXES 1 QUESTIONNAIRE.	39
ANNEXES 2 : Compte rendu Journée PetraFolia.	41
ANNEXES 3 : Personnes Ressources.	44
ANNEXES 4: Action de Débroussaillage mécanique.	46
ANNEXES 5: Cartographie complémentaire.	47
ANNEXES 6 : Synthèse Plan d'action Caprin.	50

INTRODUCTION

Ce stage de treize semaines est l'aboutissement de mon année de formation à SupAgro Florac où j'ai suivi les enseignements de la licence professionnelle GENA : Gestion des espaces naturels par l'agriculture. L'opportunité de réaliser ce stage m'a permis de m'orienter dans le domaine plus particulier de l'élevage et du pastoralisme en région méditerranéenne.

J'ai effectué mon stage au sein du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), auprès de Madame Bénédicte BEYLIER, ingénieur Pastoraliste sur le département du Vaucluse ainsi que dans l'ouest du département des Alpes de Haute Provence (Luberon oriental et montagne de Lure). C'est dans cette dernière entité géographique, un des premiers contreforts des grands massifs alpins que j'ai effectué ma mission.

La Haute Provence et plus particulièrement la zone de Forcalquier a connu autrefois une activité agricole portée essentiellement vers la polyculture élevage. Dans les années 60, suite à la révolution agricole les exploitations se sont intensifiées et l'atelier ovin complémentaire est devenu moins rentable. Les agriculteurs se sont affranchi de cet atelier et se sont tourné vers le productivisme et la spécialisation. Les parcours¹ ont donc été délaissés petit à petit au profit des terres arables plus riches et plus rentables. Des bassins d'élevages ont tout de même subsisté, notamment dans les zones de montagne, où certaines exploitations se sont spécialisées dans l'élevage.

Les Communautés de Communes du Pays de Forcalquier - Montagne de Lure et du Pays de Banon se sont donc associées pour construire, avec l'ensemble des acteurs du territoire, un projet d'aménagement, de protection et de valorisation de leurs espaces boisés qui intègre les traditions et les divers usages tout en répondant aux exigences du développement durable.

La Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure est l'outil qui permet de formaliser, hiérarchiser et mettre en cohérence les demandes économiques, sociales et environnementales, souvent diffuses voire contradictoires, concernant la forêt, en privilégiant celles qui sont financièrement réalistes et acceptables par tous. Le CERPAM est un des partenaires associés à cette Charte forestière.

La demande du CERPAM a été de réaliser un atlas pastoral de la zone : unités pastorales, exploitation en élevage, cabanes pastorales. Ceci afin d'avoir les éléments indispensables pour permettre aux techniciens d'être opérationnel.

Il s'agissait donc de faire l'état des lieux des unités pastorales existantes et potentielles dans le bassin de Forcalquier et une partie de l'adret de la montagne de Lure, mais aussi de recueillir les souhaits des éleveurs concernant des aménagements pastoraux éventuels et la gestion de ces unités (entretiens...). Les informations recueillies sont enregistrées de façon informatique sur un Système d'Information Géographique (SIG).

¹ Milieux à couvert végétal « naturel ». Caractérisés par la présence plus ou moins importante d'espèces ligneuses : arbre, arbustes ou encore arbrisseaux. Sans fauche, ni intervention culturale, leur valorisation par l'élevage est réalisée par le seul pâturage. Le niveau d'embroussaillage ainsi que les espèces présentes, mais aussi le relief et le couvert herbacé, influent sur la circulation des animaux et leur consommation.

Ces informations une fois analysées pourront notamment être croisées avec les enjeux forestiers, fonciers et écologiques du territoire.

Ceci permettra de donner une image à un instant T de l'espace occupé et entretenu par l'élevage.

C'est grâce à une convention de travail avec la Communauté de Commune des Pays de Forcalquier Montagne de Lure et dans le cadre de la Charte Forestière de la Montagne de Lure, que le CERPAM a mis place cette campagne de recensement des unités pastorales sur cette Communauté de Communes afin d'en faire l'état des lieux et de trouver des pistes d'améliorations.

Cette étude et les compléments d'information apportés aux bases de données pourront servir de point de départ pour de nombreuses actions futures menées par le CERPAM et les autres agents de l'aménagement du territoire et de l'élevage.

II. CONTEXTE DE L'ETUDE

A. Structures d'accueils.

A1) Le CERPAM

a) Historique

Le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée) a été créé en 1977 à l'initiative des Chambres d'Agriculture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Service spécialisé en pastoralisme, il répond à la demande de la profession agricole et plus spécialement des éleveurs mais aussi des partenaires associés dans la gestion des espaces naturels, d'œuvrer par la voie pastorale au développement des activités d'élevage et à leur intégration dans la gestion des espaces naturels.

b) Organisation

Le CERPAM est une association "loi 1901" à but non lucratif. Il fédère la profession agricole avec ses principaux partenaires de la gestion des espaces naturels et de la recherche.

Il regroupe les 6 Chambres d'Agriculture Départementales de Provence Alpes Côte d'Azur et la Chambre Régionale d'Agriculture, le syndicalisme agricole (FRSEA, CRJA), la Mutualité agricole, des organisations d'éleveurs (Groupements de producteurs, Groupements Pastoraux), les organismes forestiers (CRPF, ONF), des collectivités locales (Union Régionale des Communes Forestières), des gestionnaires environnementaux (Parc Naturel Régional du Lubéron) et des Instituts de Recherche (INRA, CEMAGREF). Le Conseil d'Administration du CERPAM rassemble la plupart des représentants de ces organismes adhérents.

c) Moyens et Missions

Le CERPAM dispose d'une équipe de 9 ingénieurs et techniciens, dont 7 basés sur chacun des départements de la région en association avec les Chambres d'Agriculture départementales. Leur mission est de concevoir, mettre au point et diffuser des méthodes d'élevage économiquement viables, qui s'appuient sur l'utilisation optimum et durable des ressources pastorales et sylvopastorales et qui puissent contribuer à la gestion agro-environnementale des espaces naturels pâturés (protection des massifs forestiers contre l'incendie, conservation des milieux ouverts et des structures paysagères, gestion écologique du patrimoine floristique et faunistique,...). Ces travaux sont conduits en partenariat avec divers partenaires techniques et scientifiques, et en lien avec les structures pastorales des autres régions méditerranéennes et alpines (cités précédemment). Ils sont réalisés grâce au concours financier du Conseil Régional et des Conseils Généraux de la Région

Paca, de l'Etat et de l'Union Européenne.

d) Expertiser et proposer

A la demande de collectivités locales ou de gestionnaires, le CERPAM réalise des expertises ou des diagnostics pastoraux portant sur l'aménagement et la gestion des espaces naturels pâturés.

Ce travail d'expertise s'applique à l'échelle d'un alpage, d'une unité pastorale méditerranéenne, d'un massif forestier, ou encore d'un territoire communal voir communal. Il intègre les enjeux environnementaux et les usages multiples sur l'espace pâturé en concertation avec les partenaires territoriaux

e) Réaliser et Accompagner

Le CERPAM, agit sur le terrain en concevant, organisant et assistant .des opérations d'équipements et d'amélioration pastorales. Il anime les groupements pastoraux utilisateurs des alpages et des sites de transhumance hivernale. Il accompagne des projets d'aménagement de l'espace avec des collectivités territoriales, par exemple dans le cadre de la défense de la forêt contre l'incendie. Il contribue aux opérations agri-environnementales sur l'espace pastoral.

Point d'eau (CERPAM)



Héliportage(CERPAM)



f) Communiquer et Diffuser

Le CERPAM fait partager ses avancées et ses activités par une lettre trimestrielle d'informations diffusée par internet, un site Web, des publications, des interventions en formations, des journées techniques.

Le CERPAM partage ses acquis et ses activités par divers supports de communication : Lettre Trimestrielle internet, site WEB, publications de la collection « Techniques pastorales », brochures. Il intervient dans des actions de formation et anime des journées techniques pour des publics divers : éleveurs, techniciens de l'élevage, de la forêt et des espaces protégés, étudiants

A2) La Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure

Appuyée sur le versant sud de la montagne de Lure, la Communauté de Communes surplombe à l'est, le Val de Durance et regarde le Luberon dans ses terminaisons basses

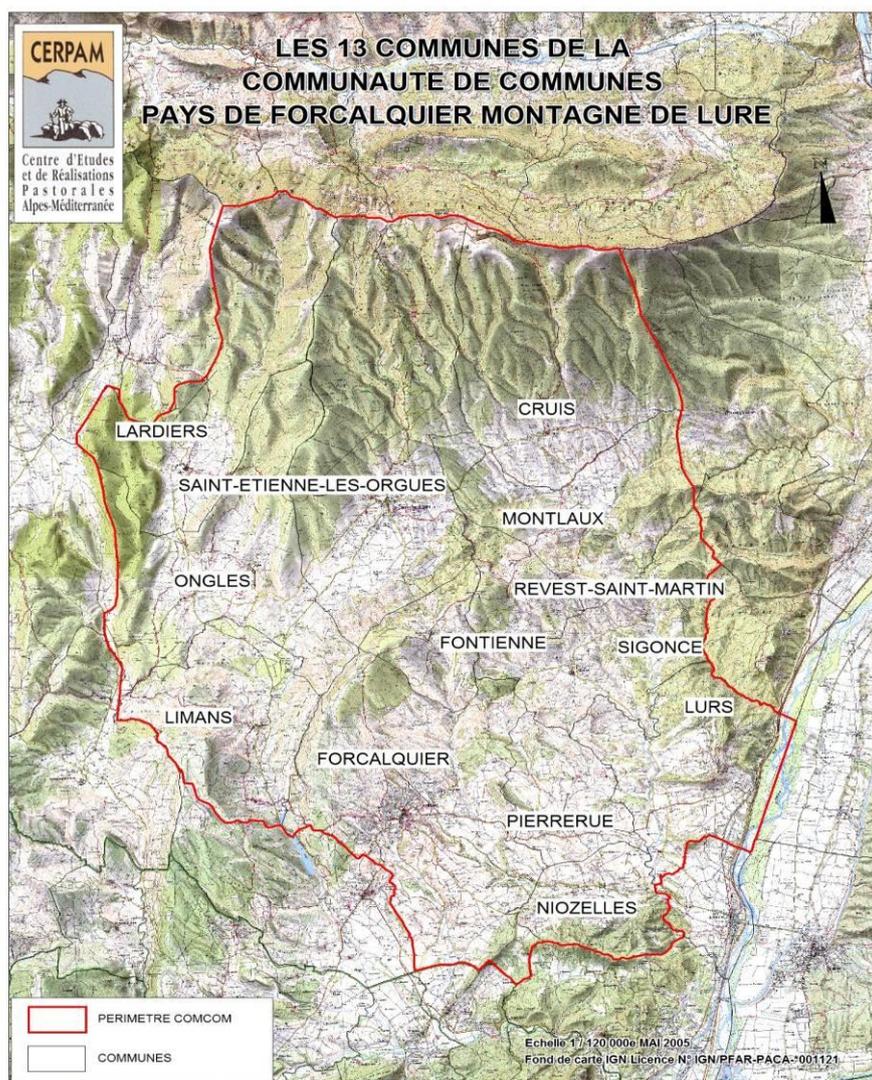
alpines. Composée de coteaux, de ravins, de plateaux et de plaines agricoles, elle donne l'image d'un territoire rural encore relativement préservé des mutations actuelles du type "mitage" de l'espace. Riche d'un patrimoine naturel et culturel qui façonne un cadre de vie agréable, le regroupement des communes s'est constitué autour de Forcalquier, chef lieu d'arrondissement, marquant ainsi la volonté d'un territoire commun.

Une communauté de communes est un groupement, de communes qui, au sein d'un espace de solidarité, décide d'élaborer un projet de développement et d'aménagement partagé. Aux termes de la loi, il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Au lieu et place des communes, et dans le cadre des compétences qui lui sont transférées

(Développement économique Zone d'Activité Economique, actions de développement économique et touristique; Aménagement de l'espace, Ordures ménagères et déchets assimilés; Protection et mise en valeur de l'environnement Politiques sociales, logement et cadre de vie Politique culturelle et animation sportive; Soutien aux organismes et aux associations Conseil aux communes.)

La Communauté de Communes, dirigé par Florence CORNUET, va réaliser des actions et des services à l'échelle de son territoire. Par le jeu de la mise en commun des moyens et d'une économie d'échelle, ceux-ci seront plus pertinents et plus performants que s'ils avaient été entrepris au sein de chacune des communes



membres. Leur participation à la Charte Forestière de la Montagne de Lure en est un bel exemple. La Communauté de Communes a commandé cette étude afin d'observer la physionomie de l'élevage et prendre en compte les problèmes émergents.

B. La charte forestière : outil d'aménagement

Occupant plus des trois quart des sols, les espaces forestiers représentent une composante majeure du territoire des deux intercommunalités du Pays de Forcalquier - Montagne de Lure et du Pays de Banon.

Les milieux forestiers du territoire sont intimement liés aux hommes.

a) Historique

Après une tendance continue à la « déforestation » du territoire parallèlement au développement industriel (coupes pour l'armement naval, l'alimentation énergétique des forges et des verreries locales) et démographique (conquêtes pastorales, consommation de charbon de bois et de bois de chauffage), un changement s'amorce avec l'acquisition par l'Etat entre 1930 et 1980 de terrains boisés ou à boiser, sur les pentes sud de Lure.

Au XX^{ème} siècle, la conjonction de la baisse d'intérêt pour l'approvisionnement énergétique en bois et de la déprise agro-pastorale se traduit par la progression du couvert forestier. Des essences « pionnières » (comme le Pin sylvestre) s'installent. La place prédominante qu'occupe la forêt dans l'espace pourrait être perçue comme une contrainte pour le développement du territoire, l'outil Charte Forestière permet au contraire d'en faire un atout.

b) Cahier des Charges de la Charte Forestière.

« Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une charte forestière de territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant la multifonctionnalité des forêts locales et visant à :

- garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes.

- contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers ;

- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits ;

- favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau forestier d'un massif forestier. »²

² Documents de la Charte Forestière.

c) Objectifs de la Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure

La Charte Forestière de Territoire ne représente ni un document d'aménagement, ni un document réglementaire, mais simplement une déclaration de politique forestière impliquant un contrat d'engagement entre tous les acteurs locaux et concrétisée par un plan d'action visant à améliorer le secteur forestier et les milieux naturels qui constituent le cadre de vie des habitants d'un territoire. Ce plan d'action est fondé sur un calendrier précis, accompagné de budgets pour chacune des actions programmées. Il doit permettre d'atteindre les objectifs fixés à moyen terme. La CFT ne possède donc pas de valeur juridique particulière. Elle témoigne en revanche de la réflexion d'un territoire sur ses problèmes et atouts forestiers, et de son engagement dans une politique bien définie pour les résoudre et les valoriser. Fondée sur un diagnostic précis des espaces forestiers et de leurs différents usages, la charte est l'aboutissement d'une concertation entre acteurs locaux pour l'élaboration des objectifs et des actions à mettre en œuvre. Faire participer la population et l'ensemble des partenaires à la préparation des décisions relève d'une volonté politique affichée. Aux côtés de l'animateur, Monsieur Gilles MARTINEZ les prestataires de services ont un rôle de médiation visant à pérenniser une forme de concertation efficace et à aider les institutions forestières, les acteurs privés et les collectivités à résoudre les problèmes posés à l'espace forestier. L'objectif n'est pas de réaliser ou de valider tel ou tel projet à priori mais de faire en sorte que l'espace forestier soit pris en compte à travers toutes ses dimensions (privée, publique, économique, sociale et environnementale) dans la gestion durable du territoire, en intégrant l'ensemble des acteurs concernés. La Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure doit être un outil de connaissance et d'aide à la décision, pour les élus, les propriétaires forestiers, les gestionnaires et services techniques, pour les entreprises, les habitants et les associations. La Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure pourra détailler la contribution de la filière bois-forêt aux outils d'aménagement existants ou être à l'origine de l'élaboration d'un projet de développement territorial nouveau. Dans tous les cas elle devra être compatible avec les documents existants, approuvés officiellement (Orientations Régionales Forestières, Charte du Pays de Haute- Provence, documents d'aménagement, documents d'inventaire et de protection des milieux...)³.

La Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure est guidée par trois orientations :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire sur des projets forestiers, faire connaître les rôles et responsabilités de chacun et tisser des liens entre ces acteurs (élus, propriétaires, usagers...);
- Définir et mettre en place une gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers du versant Sud de la montagne de Lure ;
- Développer un volet opérationnel, en particulier en ce qui concerne l'animation et l'organisation de la filière bois-énergie.

³ Texte issue de la Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure.

d) Charte forestière et pastoralisme

Le pastoralisme est une activité importante du territoire. Il participe à l'entretien du paysage ainsi qu'au maintien d'une activité économique.

La relation entre forêt et pastoralisme est ancienne. Pourtant le sylvo-pastoralisme comme système d'exploitation est mal connu. Le sylvo-pastoralisme pour bon nombre d'éleveurs, se limite à du pâturage sous couvert forestier sans qu'aucune intention de production sylvicole ne soit prise en compte. La charte forestière veut s'inscrire dans une meilleure gestion de ce type d'exploitation avec en vue une valorisation de l'élevage et du bois sous forme de bois énergie.

Le CERPAM mène actuellement un travail expérimental sur le sylvopastoralisme au sein de L'Association de syndicale libre(ASL) du Tréboux depuis 2007. Et s'interroge sur les relations entre pastoralisme et sylviculture.

En 2006 au moment de l'étude préalable de la Charte le CERPAM à fourni une carte des unités pastorales sur la base de l'enquête pastorales de 1997. Le manque de précision ainsi que la nécessité de mettre à jour ces données a été souligné par l'association.

En collaboration avec Gilles MARTINEZ, Florence CORNUET, le CERPAM, SupAgro Florac et moi-même cette étude vient affiner ces données et les réactualiser.



Ce territoire boisé à 68% est composé d'une forêt qui progresse chaque années un peu plus. La forêt privée représente 82% des espaces forestiers, ce qui induit une gestion difficile et représente un enjeu majeur à l'intérieur d'une forêt de faible valeur économique⁴

Ce type d'espace est un lieu où de nombreux acteurs tels que les élus, les agriculteurs, les propriétaires terriens et bien d'autres usagers s'expriment et se retrouvent parfois confrontés à des problématiques bien difficiles à éclaircir. Les forêts tiennent des fonctions écologiques naturelles essentielles : Maintien des sols contre l'érosion, l'amélioration des ressources en eau, maintien d'écosystèmes riches et variés indispensable.

Les milieux forestiers représentent aussi un lieu de production de biens et de services tels que le bois, les champignons, le pastoralisme et le tourisme.

C'est également, et de plus en plus de nos jours, un espace pour satisfaire les attentes du public (diversité des paysages, promenades, activités sportives...).

Il faut prendre garde, car c'est un milieu fragile, soumis à de fortes contraintes caractéristiques des climats méditerranéens, un climat sec, des sols peu profonds, un risque incendie peu élevé au départ mais qui augmente progressivement, des changements au niveau des activités humaines, avec une rentabilité en baisse des exploitations agricoles, un patrimoine bâti ancien qui se délabre et des activités ancestrales qui ne se perpétuent plus.

Cela impose une réflexion approfondie sur une gestion adaptée et durable.

La Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure représente une réponse adaptée.

L'accroissement important de la forêt contraint les éleveurs à faire de plus en plus pâturer leurs animaux en milieu forestier. Aucune actions de sylvo-pastoralisme à proprement dire ne sont réalisés et les peuplements sylvicoles ne sont pas gérés et entretenus. Sauf dans les forêts Communales où l'élevage est alors banni où « toléré ».

C'est donc dans cette problématique d'élevage et de gestion forestière durable et au travers de la Charte Forestière de la Montagne de Lure que mon sujet de stage s'inscrit.

⁴ Chiffres issue de la Charte Forestière.

III. ETAT DES LIEUX

A. Méthodologie

Cette étude a été réalisée à l'aide de deux supports de travail différents comportant chacun une méthodologie. Ces deux supports sont :

- Un logiciel de SIG (système d'information géographique): MapInfo avec les bases de références IGN pour la cartographie un travail de remplissage remplissage des bases de données
- Un questionnaire ciblé sur les besoins et les problèmes rencontrés par les éleveurs.

a) Les bases de données

Le CERPAM a installé le logiciel informatique nécessaire (MapInfo) sur mon ordinateur portable, ainsi que les Scan 25 (cartes IGN numérisée) et les ortho photos (photos aériennes du site d'étude). Les tables remplies sont aux nombres de 3 : une concernant les Unités Pastorales (UP), une pour les exploitations agricoles (EA), et une dernière pour les cabanes pastorales (CP). Chacune de ces tables comportent des champs (colonnes à remplir) renseignant sur : la surface des unités, l'espèce animale élevée, la race etc.

b) L'enquête auprès des éleveurs et Le questionnaire

Les techniciens ovins, caprins et bovins des Alpes de Hautes Provence ainsi que les ingénieurs CERPAM du 04 ont été contactés afin de s'entretenir avec eux, pour obtenir un listing plus ou moins à jour des éleveurs du département. Seuls les éleveurs présents sur la zone d'étude ayant suffisamment de bêtes pour avoir un impact (Au minimum : 50 Brebis ou 20 Chèvres ou 10 Vaches) ont été retenus. Ce listing ne comprenant que le numéro d'élevage, l'adresse et le nom de l'éleveur : il a fallu chercher les numéros de téléphone correspondants. Les personnes concernées ont ensuite été contactées par téléphone afin de prendre rendez-vous. Grouper plusieurs agriculteurs s'est avéré comme un important gain de temps mais n'a malheureusement pas toujours été possible.

L'ensemble des éleveurs ont été recensés et contactés (hormis deux éleveurs injoignables) afin de d'établir un rendez-vous chez eux. La délimitation des unités pastorales s'est faite avec les éleveurs sur ordinateur à l'aide de photos aérienne. Un questionnaire sur leur exploitation et leur utilisation des parcours a été élaboré. Leurs souhaits en termes d'aménagement du territoire, leurs craintes et leurs difficultés sont notés à l'aide d'un questionnaire (annexe1).

Les différents enjeux qui en ressortiront pourront être regroupés par zone géographique ou par type d'exploitation. Une image à un instant « T » de l'occupation de l'espace par les éleveurs et leurs troupeaux pourra donc être réalisée.

Durant les interviews les éleveurs se sont montrés très coopératifs et intéressants mais parfois un peu « déboussolés » par les photos aériennes pour identifier leurs parcelles.

B. Données existantes

a) Etude de 97 (CEMAGREF)

1) Les Unités pastorales

Le dernier recensement des surfaces pastorales de la région remonte à l'enquête pastorale nationale de l'hiver 1997-1998. Il a été réalisé par le réseau d'enquêteurs des Services statistiques agricoles des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, aujourd'hui remplacées par la Direction Des Territoires (DDT). Les enquêteurs s'étaient appuyés sur différents partenaires (élus, éleveurs et de personnes ayant une bonne connaissance du domaine pastoral (agents ONF, gardes de Parc Naturel). L'enquête recensait alors 68 unités pastorales sur l'ensemble des 13 communes de la Communauté de Communes des pays de Forcalquier, Montagne de Lure pour 10 725 ha, soit en moyenne des unités de 158 ha.

Cette étude a permis, à l'échelle régionale, de mettre en évidence une importante emprise des surfaces pastorales sur le territoire régional, soit environ 23% de la superficie totale.

Les unités pastorales sont constituées à 60% de formations boisées et à 40% de milieux ouverts. Ces données confirment la forte vocation pastorale des espaces forestiers du territoire⁵.

La prise en compte de toutes les formes de pastoralisme, par le biais du recensement des « autres territoires pastoraux » que les seules estives d'altitude, (unités aménagement DFCI, unités pastorales d'hivernage etc.), a permis de s'intéresser à l'ensemble des départements de PACA.

De nombreuses voies d'entrées ont été utilisées pour mettre en relief la nature des propriétaires et des gestionnaires, la nature du cheptel, le flux d'animaux transhumants, les modes d'accès, les bâtiments d'habitation pastoraux, les problèmes d'alimentation en eau des animaux, le tourisme et la sensibilité des unités aux risques d'incendie. Une carte sur les projets d'amélioration (accès, débroussaillage, rénovation) dans les unités d'altitude a été réalisée.

A part cette enquête le CERPAM ne possédait à ce jour, aucune donnée mise à jour plus précise (nominative, nombre de bêtes) sur cette zone géographique. En effet l'accès aux informations individuelles est un travail difficile et de longs allées. Les déclarations PAC des éleveurs ne sont que très rarement représentatives de l'espace réellement pâturé par les animaux. Bien souvent l'ensemble des parcelles ne sont pas déclarées pour ne pas diluer le chargement par hectare. Ces déclarations ne sont donc exploitables.

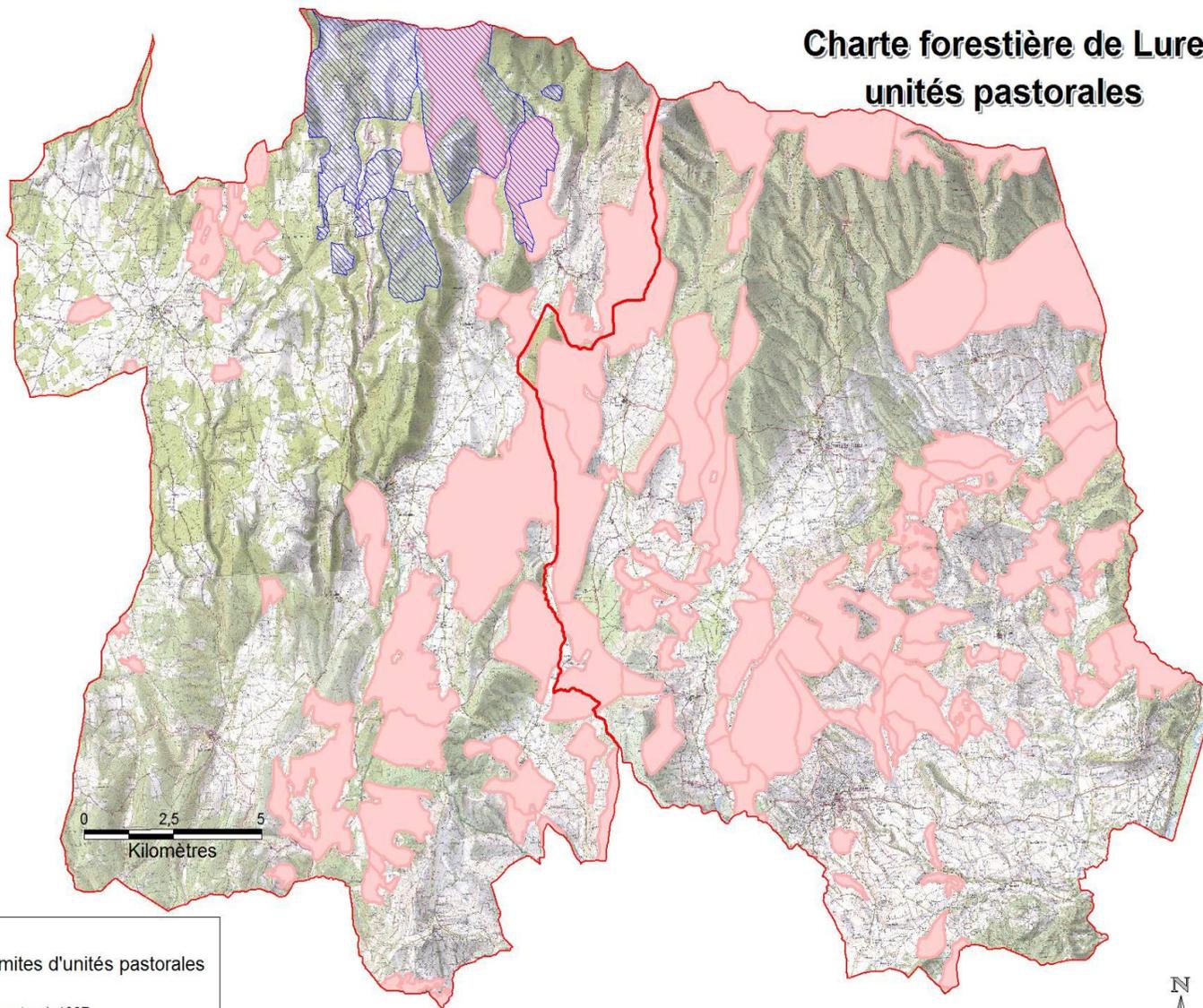
Voir ci-après la carte fourni par le CERPAM lors de l'étude préalable de la Charte Forestière.

⁵ Chiffres issus de l'étude du CEMAGREF de 1997



Centre d'Etudes
et de Réalisations
Pastorales
Alpes-Méditerranée

Charte forestière de Lure unités pastorales



Légende des limites d'unités pastorales

- Source
Enquête pastorale 1997
- Source Base
CERPAM 2006

Juillet 2006 Fond de carte IGN Licence N° 001121

b) Recensement Général Agricole (RGA)

Les trois dernières enquêtes du RGA datent des années 1979, 1988 et 2000. Ces données permettent d'analyser l'évolution des exploitations agricoles, de leurs cheptels, des surfaces toujours en herbe, et de l'équipement. Cette entité géographique compte actuellement une cinquantaine (48) d'éleveurs professionnels.

Voici les tableaux récapitulatifs des données du RGA⁶

	Total caprins				
	Exploitations	Exploitations	Exploitations	Effectif	Effectif
	1979	1988	2000	1979	1988
TOTAL ComCom	123	35	18	1 716	822
					618

	Total ovins				
	Exploitations	Exploitations	Exploitations	Effectif	Effectif
	1979	1988	2000	1979	1988
TOTAL ComCom	117	62	63	28 587	18 302
					20 619

⁶ On ne peut pas comparer le recensement de RGA de 1979 et de 1988 car l'ensemble des exploitations comptant dans leur troupeau au moins 1 chèvre étaient comptabiliser comme élevage caprin en 1979. Alors que visiblement à partir de 1988 seules les exploitations spécialisées sont répertoriées. Il en est de même pour les ovins et les bovins. Les chiffres de 1979 et 1988 ne peuvent donc pas être comparés avec pertinence.

	Total bovins	Total bovins	Total bovins	Total bovins	Total bovins	Total bovins
	Exploitations	Exploitations	Exploitations	Effectif	Effectif	Effectif
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
TOTAL ComCom	21	8	7	414	419	559

	Superficie toujours en herbe	Superficie toujours en herbe	Superficie toujours en herbe
	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Superficie (ha)
	1979	1988	2000
TOTAL ComCom	4 385	5 099	8 891

Analyse et commentaires :

On peut noter que, globalement et toutes espèces confondues, le nombre d'exploitations a régressé fortement ces 40 dernières années. Ne serait-ce que sur ces 10 dernières années où l'on comptait encore plus de 88 exploitations en 2000 alors que l'on en compte plus que 48 en 2010.

Pour ce qui est des cheptels les tendances sont plus nuancées entre les différentes espèces. On note une diminution importante des caprins et dans une moindre mesure celui des ovins. Le nombre de bovins a quand à lui augmenté et semble s'être stabilisé. La création d'un important GAEC sur Limans (250 Bovins) ainsi que le maintien d'un prix stable de la viande bovine ces dernières années semble être à l'origine de cette augmentation de cheptel.

Sur l'ensemble des exploitations le nombre de têtes a augmenté, quel que soit l'espèce élevée. Ceci reflète une spécialisation des exploitations dans une production particulière.

Les surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, parcours, alpages) ont-elles doublées en quarante ans, passant de 4 385 ha à 8 891 ha. Ce phénomène reflète une baisse de l'agriculture intensive et un retour à la culture de l'herbe (sainfoin, dactyle, luzerne).

a) Géoterroirs

Afin de pouvoir intégrer une vision de la diversité des situations propres à l'agriculture et aux milieux naturels, le découpage en géoterroir est le plus adapté. Les tables géoterroirs sont téléchargeables sur le site web du CRIGE. Elles sont accompagnées d'une table de données.

La segmentation en géoterroir permet de déterminer des caractéristiques allouées aux principaux types de paysages. Il offre ainsi la possibilité de pouvoir découper l'espace selon les continuités ou les discontinuités de son organisation. De ce fait, chaque ensemble est défini par une organisation interne spécifique dépendant de caractères physiques et anthropiques. La Communauté de Communes présente deux Géoterroirs bien distincts. Le premier englobe l'ensemble du bassin de Forcalquier, de Lurs à Limans, ce qui correspond à une zone de plaine vallonnée et le second correspond à l'adret de Lure dans son ensemble, de Cruis au Rocher d'Ongle. Ce dernier fait déjà parti d'un ensemble d'altitude beaucoup plus montagnard. Ces deux terroirs ont sûrement une influence importante sur l'utilisation des parcours et les types d'élevage. Il est dommage de n'avoir pu exploiter les données liées aux géoterroirs. Les abréviations des noms de colonnes de la table n'étaient pas disponibles.

On trouve en effet que peu d'exploitations sur l'adret de Lure hormis quelques herbassiers possédant des conventions de pâturage avec l'ONF. Certes un certain nombre d'exploitations se trouvent dans le géoterroir de l'adret de Lure mais toutes sont relativement proches de la limite du géoterroir de Forcalquier. Le paysage reste donc relativement identique. La fracture géographique se trouve au sur la ligne d'horizon entre Cruis et Saint Etienne les Orgues. Les exploitations se retrouvent donc préférentiellement dans la plaine où elles possèdent en général des terres arables. Elles possèdent ainsi une autonomie fourragère, ce qui assure à l'exploitation une certaine stabilité.

IV. LES RESULTATS

Tableau synthétique issu des Tables de données⁷

Communes	Nombre d'exploitations recensées	Nombre d'ovins	Nombre de caprins	Nombre de Bovins	Superficie de parcours	Zones Potentielles	éleveur non recensé + Esp élevé
Cruis 065	2	170	80	15	2216	NON	0
Saint-Etienne les Orgues 178	2	1810	0	0	1208	NON	2/Ovins
Ongles 141	6	2400	0	38	1515	NON	0
Limans 104	4	540	48	250	1351	OUI	1/Ovins
Lardiers 101	1	440	0	0	254	OUI	0
Lurs 106	1	102	0	0	339	OUI	0
Forcalquier 088	9	4476	0	30	1326	NON	2/Ovins
Fontienne 087	2	0	157	0	614	NON	0
Montlaux 130	4	402	0	36	832	OUI	0
Revest-Saint Martin 164	4	920	0	60	398	NON	0
Sigonce 206	4	334	38	18	703	NON	0
Niozelle 138	0	0	0	0	432	NON	0
Pierrerue 151	1	350	0	0	52	NON	0
TOTAL	48	11944	323	447	11240	4 ZP	5
MOYENNE	3,08	918,77	24,85	34,38	738,77		

⁷. Les tables sont non nominatives, en accord avec la législation(CNIL). Les noms des exploitants sont remplacés par un numéro de code secret.

Tableau synthétique du nombre total d'exploitations par espèces élevées sur la Communauté de Communes :

	Exploitations ovins	Exploitations ovins lait	Exploitations caprins	Exploitations bovins
Total sur la Com Com = 48	35	2	5	6

Voici l'ensemble des champs utilisées pour chaque table :

Table UP : Date/Département/Numéros de communes/Numéros d'ordre/Numéros éleveur/Type d'utilisation/Espèce Principale/Effectif espèces principale/Espèce secondaire/Effectif espèce secondaire/Surface/Saison/DFCI/Mae/Diagnostic/Analyse Diagnostic/Géoterritoir/Commentaires/Statut

Table Exploitation : Date/Numéros commune/Numéros éleveur/Surface parcours/ Espèce Principale/Effectif espèces principale/Race/Espèce secondaire/Effectif espèce secondaire/Espèce/UTH éleveur/Système/Spécialisation/Estive/UTH salariés/SAU/Age

Table des Cabanes : Date/Département/Numéros de communes/Numéros d'ordre/Numéros éleveur/Date de création/Date de rénovation/Durée utilisation/Localisation/Situation par rapport au parcours/Nombre de pièces/Type d'énergie/Chauffage/Alimentation en eau/Alimentation en électricité/Bâtiment annexe/Temps de marche.

A. Les exploitations

Les systèmes d'élevage

Dans ce bassin d'élevage, quatre différents systèmes d'élevage ovins sont présents :

- PREALPIN TRANSHUMANT SPECIALISE.
- PREALPIN TRANSHUMANT MIXTE.
- PREALPIN SEDENTAIRE SPECIALISE.
- HERBASSIER TRANSHUMANT.

Les systèmes caprins diffèrent essentiellement par le fait qu'ils sont laitiers (vente du lait) ou fromagers (fabrique de fromages).

Les élevages bovins sont ici, tous de type allaitant (veaux nourris sous la mère durant 7 à 9 mois en liberté puis export ou vente directe de la viande)

PREALPIN TRANSHUMANT SPECIALISE

- Environ 50 éleveurs en PACA / 12 Eleveurs sur la communauté de commune de Forcalquier.
- Important base fourragère au sec. Utilisation des territoires pastoraux, entretien des espaces naturels.
- Système moyen : 2 UTA, 800 brebis, 90 ha de SAU, 320 ha de parcours individuels, alpage collectif (Juillet à Septembre).
- Races : Mérinos d'Arles.
- Période d'agnelage : automne dominant + printemps.
- Produits d'élevage : agneaux de boucherie finis en bergerie. Valorisation possible par le label Rouge et Agneau « César ».

PREALPIN TRANSHUMANT MIXTE

- Environ 100 éleveurs en PACA / 8 Eleveurs sur la communauté de commune de Forcalquier.
- Exploitation à proximité de petits pôles urbains ou zone touristiques.
- Exploitation diversifiées.
- Système moyen : 2 UTA, 355 brebis, 100 ha de SAU (dont 50 ha de prairies, 39 ha de céréales, 10 ha de pommiers/poiriers) 30 ha de parcours individuels, alpage collectif (Juin à Septembre).
- Races : Mérinos d'Arles.
- Période d'agnelage : automne dominant + printemps.
- Produits d'élevage : agneaux de bergerie élevés sous la mère. Valorisation possible par le label Rouge et Agneau « César ».

HERBASSIER TRANSHUMANT

- Environ 150 éleveurs en PACA / 7 Eleveurs sur la communauté de commune de Forcalquier.
- Eleveurs ovins avec une petite base fourragère, achète « à la saison » des places d'herbage.
- Système moyen : 1,5 UTA, 990 brebis, 41 ha de SAU, 335 ha de parcours individuels, alpage collectif (Juillet à octobre).
- Races : Mérinos d'Arles.
- Période d'agnelage : automne dominant + printemps.
- Produits d'élevage : 2/3 agneaux de boucherie finis en bergerie, 7% agneaux légers pour l'export, 25% reproducteurs.

PREALPIN SEDENTAIRE SPECIALISE

- Environ 400 éleveurs en PACA /15 Eleveurs sur la communauté de commune de Forcalquier.
- Elevages situés à proximité de petits pôles urbains ou zones touristiques.
- Structures autonomes.
- Système moyen : 1 UTA, 370 brebis, 42 ha de SAU, 200 ha de parcours individuels.
- Races : Préalpes du Sud
- Période d'agnelage : automne + printemps.
- Produits d'élevage : agneaux de bergerie élevés sous la mère. Valorisation possible par le Label Rouge et Agneau « César ».

Les troupeaux caprins qui décliné fortement ces dernières années. Ceci peut s'expliquer par les faibles débouchés pour les fromages de chèvres, les importantes importations de lait provenant de l'Union Européenne. Deux chevriers qui exécutent une garde alternée⁸ des chèvres se trouvent sur la commune de Fontienne. Deux autres éleveurs caprins, dont une exploitation atypique de chèvre de reproduction de races à viande (Boer, AngloNubienne), sont présents sur la commune de Cruis. Hormis l'exemple cité, l'ensemble des exploitations transforment leur lait pour réaliser des fromages fermiers, ce système demande plus de main d'œuvre et de technicité que le système laitier mais il valorise mieux son produit fini, avec une valeur ajoutée plus importante.

La fromagerie de Banon toute proche avec son Appellation d'Origine Contrôlé achète le lait à un prix trop faible au dire « des éleveurs ». Pour qu'une exploitation laitière soit rentable dans cette région il faut qu'elle possède un important cheptel et qu'elle soit en quasi autonomie fourragère pour limiter l'achat de fourrage, souvent très onéreux. Étant donné que les éleveur caprins sont en très grande majorité des néo ruraux il ne possède souvent que très peu de terre. Elevé plus de 100 chèvres n'est alors pas rentable pour eux car ils doivent acheter beaucoup d'intrant. Les éleveurs n'ont donc qu'une alternative pour ne pas faire faillite : Augmenter leurs structures, le cheptel et se moderniser pour produire en plus grande quantité à un plus faible cout ou diminuer la taille du troupeau, et investir dans un bâtiment de transformation aux normes afin de faire des fromages fermiers vendus sur les marchés avec une valeur ajuté supérieure.

La taille des parcours bovins est quand à elle généralement réduite car ces animaux ne sont pas gardés mais parqués avec des clôtures mobiles ou fixes (1 fil voir 2 si les veaux sont présents,). L'ensemble des élevages bovins enquêtés au nombre de 6 sont en système de vaches allaitantes. Certains éleveurs m'ont fait remarquer que les vaches, notamment de la race « Aubrac » utilisent bien la ressource des parcours et ont un fort impact sur la végétation arbustive et la broussaille.

Actuellement le nombre de bovins augmente en périphérie de Forcalquier. Les éleveurs possédant un petit cheptel (de 20 à 40 vaches) écoulent essentiellement leur production en vente directe sous forme de caissettes de 10 Kilos de viande prédécoupée. Ce schéma commercial en circuit court semble bien fonctionner puisque les éleveurs y trouvent un revenu convenable et que les clients sont toujours plus nombreux.

Seul deux élevages de brebis laitières ont été enquêtés et recensés. Ils n'ont pas été pris en compte dans le nombre Tous les autres produisent des agneaux pour la viande. Curieusement, il est apparu que seules les grosses exploitations ou GAEC (plus de 800 têtes) produisent des agneaux César (Label Rouge). Les autres élevages vendent leurs agneaux à des Maquignons ou font de la vente directe.

Les éleveurs ovins pratiquent encore beaucoup les systèmes de garde des troupeaux. L'utilisation des clôtures fixes comme mobiles n'est pas toujours possible. Nombreux sont ceux qui parquent leurs brebis dans des près le matin afin d'exécuter d'autres travaux sur l'exploitation et qui vont garder l'après midi sur les parcours.

⁸Un des deux éleveurs part après la traite du matin garder les chèvres en colline, puis après mangé le second éleveur rejoint le premier pour le relayer jusqu'à la traite du soir.

B. Les unités pastorales

L'unité pastorale comprend des zones de parcours utilisées régulièrement mais également de zones, dites tampons ou de sécurité, qui font l'objet d'un pâturage que de façon irrégulière (en fonction de contraintes climatiques ou foncières). Certaines zones impénétrables ou sans intérêt pastoral (rocher, trop boisées ou trop embroussaillées) sont souvent intégrées à l'unité pastorale. Il s'agit donc le plus souvent d'une enveloppe pastorale, périmètre d'un territoire parcouru par les animaux, dont le pourcentage d'utilisation peut varier de 60 à 100 % en fonction de la finesse de l'enregistrement. On estime à 90% les unités renseignées ; seuls quelques éleveurs n'ont pu être contactés.

Le fichier de base utilisé est celui de l'EDE des Alpes de Haute Provence et ne retenant que les exploitations détenant au minimum 50 ovins, 20 caprins ou 5 bovins par troupeau. Dans la majorité des cas, les petits élevages en dessous de ces seuils n'utilisent pas les parcours. Il manque donc peut-être à ces données les périmètres pâturés hors massifs à proximité de ces petites exploitations, mais ce sont le plus souvent des près ou des terres agricoles.

Les unités pastorales en fonctionnement :

Ce sont des parcours utilisés soit à l'année pour des élevages sédentaires, soit sur quelques semaines à quelques par an, en hiver ou au printemps (à l'exception des unités de crêtes qui sont utilisées en été). Il s'agit donc d'une activité saisonnière n'empêchant pas l'exercice d'autres activités sur le même territoire. Les unités sont de taille très variable (Unités, quartiers) en fonction de la finesse de l'information retenue.

Les zones potentielles :

Elles ont été signalées par un éleveur ou un technicien. Elles ne sont pas utilisées à l'heure actuelle faute de mobilisation foncière de connaissance du propriétaire et le plus souvent par manque d'équipement (eau, accès).

Cette étude recense :

- 520ha d'unités potentielles (Sans la propriété privé de Lardières).
- 11240 ha de parcours pour 124 unités.
- 48 éleveurs ovins, caprins, bovins utilisateurs de parcours.

L'ensemble des unités pastorales soit 11240ha représentent 36% de la superficie totale de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure.

a) Commentaires :

Lorsque l'on compare les deux cartes (UP 97 RGA et UP 2010 CERPAM) on s'aperçoit que globalement les unités pastorales ont peu évolué. L'enquête de 2010 ici réalisée présente une plus grande précision de la définition des unités pastorales. Les contours sont plus découpés et les unités plus morcelées. Les sources du recensement de 1997 (Enquêteurs) n'étaient pas aussi précises que les éleveurs eux même. Lors de l'enquête 2010, les zones urbanisées et cultivées ont été contournées pour une plus grande précision des donnée.

Les zones de chânaie pubescente sur l'adret de la montagne de Lure sont très recherchées comme pâturage de fin d'été et d'automne. Tandis que les landes et pelouses riches en aphyllante de Montpellier sur les communes de Forcalquier, Fontienne, Limans et Sigonce sont conservées comme zones d'hivernage. Les flancs du massif ne sont pas favorables à l'installation d'une exploitation. A cause de l'inclinaison importante des pentes la construction de bâtiments est compromise. De plus la couche de terres reste relativement superficielle par contre le piémont pourrait être favorable.

Les unités pastorales présentent sur l'adret de Lure sont plus grandes et moins morcelées. Ces dernières sont en fait des estives ou de parcours de demi-saison. La pousse de l'herbe y est décalée à cause de l'altitude, des températures plus basses et de l'effet parasol sous les arbres, les chênes pubescents notamment. A dire de berger le pin est l'ennemi de l'herbe mais le chêne lui offre une ressource en gland, importante certaines années et décale la pousse de l'herbe. Ce qui le prédestine à des pâturages plus tardifs dans la saison.

Cas spécifique :

Au Nord ouest de la carte, sur la commune de Lardiers, une importante unité pastorale à disparu entre 1997 et 2010. Cette unité se situe sur une très grande propriété privée (1200) appartenant à un propriétaire privé. Cette zone est considérée comme très favorable au pastoralisme. Elle était jadis pâturée par une communauté de Limans qui utilisait ce lieu comme unité d'estive. Aujourd'hui en vente cette propriété ne fait plus l'objet d'un pâturage officiel. Cette propriété n'a pas été classée en zone Natura 2000 car le propriétaire s'y est opposé, mais elle pourrait l'être car l'unité de crête est considérée comme une zone potentielle pour la Vipère d'Orsini. A travers le Programme Life Orsini des aménagements en faveur du pastoralisme et donc de la vipère pourraient être engagés. Mais sans une personne possédant un projet précis ou désirent faire un investissement dans ce bien, aucun aménagement ne verra le jour. L'achat de la propriété afin de créer une chasse privée serait un danger car l'acquisiteur pourrait alors rejeter toute demande de pâturage. Si ce futur investisseur est éclairé, trouver un équilibre sylvo-pasto-cynégétique serait alors une formidable opportunité. La meilleure solution serait l'achat de ce bien par une collectivité.

b) Unités Pastorales en fonction de l'espèce animale.

Sur le plateau de Forcalquier, l'adret de la Montagne de Lure l'utilisation par les ovins locaux, le plus souvent, concerne plus de 80% des espaces pastoraux (9600 ha sur les 11240 ha totaux). Les unités utilisées par les ovins sont les plus grandes avec une moyenne de 120 hectares sur la Communauté de Communes. Les plus grandes, aux environs 600 ha, se situent sur le bas de la montagne de Lure et les collines d'Ongles, Limans et le Luberon Oriental.

La présence de bovins est relevé sur seulement 7% des surfaces totales des parcours soit 936ha. Les unités pastorales sont en moyenne de petite taille, environ 35ha.

Les parcours caprins sont généralement situés aux abords de la ferme afin de pouvoir rentrer au moins 2 fois par jour, pour la traite et l'eau. Les parcours caprins ne représentent que 9% de la superficie pâturée totale soit 960ha. Leur taille moyenne varie entre celles des ovins et des bovins soit 80ha.

Il est à noter que l'unité de crête, de grande taille, est utilisé par un seul éleveur de Saint Etienne Les Orgues. On peut se demander si la ressource en herbe ne serait pas suffisamment importante pour la partager avec un second éleveur.

On peut noter la présence d'un élevage de Daim sur une grande propriété privée de 400 hectares. Elle est entièrement clôturée afin de permettre aux animaux de pâturer en semi-liberté. L'impact sur la végétation est fort. Les animaux sont élevés pour la viande. Les débouchés restent faibles.

b) Unités pastorales et zones Natura 2000

La carte jointe ci-après situe les unités pastorales en fonction des différents périmètres Natura 2000 sur la Communauté de Communes.

Les unités d'estives des crêtes de Lure et une partie de la commune de Limans sont concernées par deux zones Natura 2000. Il s'agit des sites : Montagne de Lure et Vachère.

Les enjeux conservation du site Montagne de Lure concernent principalement les milieux ouverts et les landes à fruticees, abritant la petite mais très rare vipère d'Orsini (espèce annexe II de la Directive Habitats). C'est la présence d'un grand nombre d'espèces différentes de chiroptères (17) dont 33 colonies de reproduction du Petite Rhinolophe qui a valu sa reconnaissance en tant que site Natura 2000 au site de Vachère

Les zones Natura 2000 ne sont pas un frein au pastoralisme bien au contraire, elles favorisent l'installation et le maintien de troupeaux afin de maintenir certains milieux ouverts et de protéger les espèces inféodées à ces milieux naturels riches en biodiversité. Elles demandent simplement une gestion adaptée.

Un contrat d'entretien Maet est déjà en place pour 5 ans (2008-2009) sur les crêtes de Lure avec un éleveur ovin de Saint Etienne les Orgues.

Unités pastorales et foncier

Chaque unité est classée, en fonction du propriétaire dominant du foncier : « privé », « public », ou « mixte » dans les autres cas. L'Etat peut aussi être propriétaire foncier. Le territoire pastoral est alors souvent lié aux forêts domaniales gérées par l'Office National des forêts.

L'emprise pastorale sur les territoires publics représente 3658 ha soit 29 % de la surface pâturée totale. L'adret de la montagne de Lure qui a fait l'objet de plantations de résineux en forêts domaniales ou communales, dans un but de production sylvicole n'est que très peu pâturé. Forestiers et éleveurs ont parfois des difficultés à communiquer ensemble pour une gestion commune.

La certification forestière par des organisations indépendantes est un outil important pour ceux cherchant à s'assurer que le papier et les produits en bois qu'ils achètent proviennent de forêts qui sont bien gérées et exploitées légalement. Il est à noter que les forêts dites publiques relèvent du régime forestier et doivent être gérées suivant un document d'aménagement arrêtés par l'autorité administrative ce qui ne les oblige pas à adhérer à une démarche de certification.

Deux forêts domaniales sont à signaler sur l'adret de Lure. Les actions de pâturages y sont peu présentes voire absentes.

PROPRIETE	PRIVE	PUBLIQUE	MIXTE	TOTAL
NOMBRE D'UNITES PASTORALES SUR LA COMCOM	110 (89%)	7 (5,5%)	7 (5,5%)	124
TAILLE MOYENNE DES UP	76	120	80	

Comme on le voit sur ce tableau l'immense majorité des UP sont dans le domaine privé. L'appui technique forestier doit donc venir du CRPF.

Les plantations massives de l'état durant le siècle dernier sont souvent pointées du doigt à cause de leur manque de rentabilité et de l'introduction d'espèces exogènes. Ces plantations sont peut être à l'origine de la faible présence d'unités pastorales dans le domaine public.

Sur le territoire de la Communauté de Communes 82% des espaces forestiers appartiennent à des personnes privées. Les 18% restant sont répartis entre les forêts domaniales (6%) et les forêts communales (12%). A l'exception notable des communes de Cruis et Saint-Étienne les Orgues, la forêt privée est très majoritaire sur l'ensemble du territoire⁹.

Si la forêt recouvre une grande partie du territoire (66% soit 20 600ha)¹⁰ elle échappe souvent à une gestion durable ainsi qu'à sa certification.

Les propriétaires privés souvent méconnus, rechignent à signer des conventions de pâturage par peur des obligations. Ils préfèrent généralement autoriser oralement l'éleveur moyennant en principe un agneau par an. Certains conservent aussi ces surfaces pour leurs propres déclarations PAC (DPU/PHAE).

⁹ Chiffres issus de la Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure.

¹⁰ Chiffres issus de la Charte Forestière de Territoire Montagne de Lure.

c) Unités pastorales et forêt privées

Pour les forêts particulières de plus de 25 hectares d'un seul tenant la loi les oblige à établir un Plan Simple de Gestion (PSG) pour toutes exploitations forestières. La carte ci-joint montre la faible surface occupé par le PSG.

La législation française a institué le plan simple de gestion (PSG) en 1963 et a confié la mise en œuvre de cet outil de développement et d'encadrement de la forêt privée française aux propriétaires forestiers eux mêmes, par l'intermédiaire du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Garantie de gestion durable, ce document réglementaire est un guide pour la gestion réalisée par le propriétaire pour sa forêt. C'est aussi un document de mémoire, qui permet d'assurer la continuité de la gestion et la transmission de l'expérience acquise.

Au delà de son aspect réglementaire, le plan simple de gestion est un outil technique à l'usage du propriétaire. Sa rédaction est l'occasion de faire le point sur l'état de sa forêt et sur les résultats de la gestion passée. Cette première étape de réflexion permet de définir les objectifs et de mettre au point le programme de gestion pour les 10 à 20 prochaines années. Descriptif des peuplements au moment de sa rédaction et guide de gestion, le PSG est un projet d'objectifs à atteindre, avec les techniques pour les réaliser.

Décidé par le propriétaire, il est spécifique à chaque forêt, puisque les choix, dans le cadre de la législation, sont déterminés en fonction des contraintes liées au terrain et à l'état des peuplements. Mémoire de la forêt, le PSG est un document fondamental qui doit permettre au propriétaire et à ses successeurs de mieux connaître et mieux comprendre leur forêt. Il n'y a pas beaucoup de propriétés foncières présentant 25ha d'un seul tenant.

Mais de nombreux propriétaires ne sont pas informé de la législation et ne possède donc pas de PSG. En plus d'être en infraction, de nombreux petits propriétaires vendent du bois sans appui technique et se sentent parfois floués par les exploitants. Trop peu de PSG sont mis en place faute de moyen pour monter les dossiers et les animer ou par manque de propriétés de plus de 25ha.

C. Les cabanes pastorales

Aujourd'hui très peu d'éleveurs habitent encore les cabanes ancestrales dénomés « JAS » dans la région.

Les unités présentes sur la Communauté de Communes sont de petite taille et souvent utilisées moins d'un mois par an. Ce sont généralement des éleveurs locaux qui les utilisent, ceux-ci rentrent le plus souvent chez eux le soir venu, avec leurs bêtes.

La plupart des anciens abris de berger du versant sud de la montagne de Lure ne sont plus fonctionnels car très délabrés. Seuls deux éleveurs herbassiers vivent, encore à l'intérieur d'anciens petits abris, sur l'adret de la Montagne de Lure. L'estive sur les crêtes de la montagne de Lure est équipée d'une maison pastorale à disposition du berger.

De plus nombre de ces cabanes sont en propriétés privées. Certains éleveurs ont restauré eux-mêmes ces petites habitations pour y passer quelques week-end tranquillement. Par précaution quelques-uns n'ont pas tenu à ce que leur patrimoine bâti figure sur les bases de données.

Cette base de données ne contient donc que 6 enregistrements.

Enjeux et problématiques

La carte jointe ci-après met en relief les principaux enjeux et problèmes énoncés par les éleveurs sur leurs parcours. Cette hiérarchisation des enjeux ou problématiques a donc été réalisé « à dire d'éleveur ».

C'est l'enrésinement des unités qui ressort en premier lieu, par l'importance des surfaces. Environ un éleveur sur deux est confronté à des problèmes avec l'enrésinement et/ou l'embroussaillage. Ce phénomène de colonisation par les résineux pose plusieurs difficultés aux éleveurs et à leur troupeau.

Tout d'abord il est fréquent d'entendre dire par un éleveur que le pin est l'ennemi de l'herbe. Ceci est dû à l'épaisse couche d'aiguilles déposée au sol par les arbres lorsque le peuplement se ferme. Cette biomasse morte se biodégrade très lentement, sa teneur en résine et son acidité en sont la cause. La pédofaune met plusieurs années à composter et humifier ces matériaux. Le sol s'acidifie en surface, la litière s'accumule en formant une épaisse couche d'aiguilles plus ou moins dégradée que les jeunes plantules d'herbes n'arriveront bientôt plus à transpercer. La ressource en herbe se dégrade donc petit à petit. Ces nouveaux peuplements forestiers sont très souvent dépourvus de gestion sylvicole car peu rentables (arbres tordus)

Dans ces propriétés privées le problème de l'enrésinement revient souvent car il est souvent difficile d'obtenir l'autorisation du propriétaire de couper des arbres. Lorsqu'ils sont propriétaire certains éleveurs achètent du matériel et entretiennent leur propriété. Mais ce n'est pas la majorité (3 éleveurs équipés de tractopelle et de broyeurs forestiers. Les autres n'en trouvent généralement pas le temps et pas le courage. Ce manque de gestion aboutit à un peuplement sylvicole de mauvaise qualité ainsi qu'une baisse de la ressource pastorale. Les communes les plus touchées sont Cruis et Saint Etienne les Orgues au pied de la montagne de Lure ainsi que Limans Fontienne et Sigonce.

En second des problèmes fonciers se posent aussi, notamment par manque de connaissance des petits propriétaires privés. En effet suite aux héritages et à la séparation des biens de nombreux éleveurs ne savent pas à qui appartiennent les parcelles sur lesquelles ils pâturent ou aimeraient pâture. De plus sur les parcelles privées très peu de conventions de pâturages sont signées.

Dans une moindre mesure, apparaît un problème d'accès aux unités. Ceci est souvent dû à un mauvais entretien des chemins communaux par faute de personnel, de moyens, ou de matériels des mairies. Mais aussi et de plus en plus par la création d'ornières par les véhicules tout terrain, soit par des randonneurs amateurs, soit par les chasseurs irrespectueux de leur lieu de loisirs.

Les promeneurs sont généralement bien perçus par les éleveurs. Ce sont en principe des personnes respectueuses des milieux naturels et de leurs occupants. Quelques zones de parcours proche des villages sont un peu plus touchées par des accrochages entre bergers et villageois ou touristes mais toujours sans gravité. Les cueilleurs de champignons n'ont été cités qu'une fois sur une

parcelle apparemment bien pourvue en cèpes, où là les clôtures été régulièrement arrachées.

Ici l'activité pastorale est un enjeu de poids de par son impact économique, social et environnemental fort. Dans ce contexte où le milieu est très boisé, la question a été posée de savoir s'il est possible d'organiser un système sylvo-pastoral compatible avec les différents objectifs de gestion. Mais ici on ne peut pas parler de sylvo-pastoralisme, mais plutôt de pâturage en forêt, souvent désorganisé

La prédation ne représente, à l'heure actuelle pas un problème. Mais elle pourrait en devenir un sérieux et compromettre l'élevage dans la région si une meute venait à s'installer. Il deviendrait insupportable pour la profession de subir plusieurs fois par ans des attaques de loup et de perdre ainsi des animaux. De plus toutes actions de sylvo-pastoralisme seraient compromises. Toujours est-il que Le Loup attire toutes les attentions et surtout les craintes des éleveurs de la région.

V. PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS ET PISTES DE TRAVAIL

A. Foncier

Afin de limiter la précarité de l'utilisation des unités pastorales il serait peut être judicieux d'informer l'ensemble des petits propriétaires sur le fonctionnement des conventions de pâturages et leur souplesse d'utilisation. Réaliser un inventaire foncier sur des zones pastorales proposées par les éleveurs permettrait de connaître leur localisation et ainsi de mettre en place plus de conventions de pâturage. Les éleveurs semblent intéressés par cette solution (24/42). Ainsi les éleveurs pourraient consulter cet inventaire pour s'informer sur quelles propriétés ils vont faire pâturer leurs animaux. Mais les unités pastorales sont de trop petites tailles pour être utilisées collectivement. Il faudrait regrouper les éleveurs à l'échelle d'un massif.. Regrouper des propriétaires pour une gestion concerté du milieu peu s'avérer possible et efficace comme cela a été démontré sur le site voisin du Tréboux (commune de la Roche Giron). Sur cette propriété de 1000ha des chemins ont été améliorés afin d'accéder plus facilement au parcelle forestières. Des aménagements pastoraux tels que la restauration de citerne ont ainsi bénéficiés de subventions.

Regrouper les éleveurs est intéressant car cela permet l'obtention de financements collectifs.

Deux groupements pastoraux ont pourtant déjà été créés sur la Communauté de Communes voisine (Banon) au sein de l'ASL du Treboux et sur l'unité du kontras.

C'est donc en collaboration avec le CRPF, la Chambre d'Agriculture et peut être la SAFER que le CERPAM doit poursuivre ces pistes d'amélioration

B. Enrésinement

Certains parcours gagnés par la forêt, notamment sur les communes de Limans Ongles Fontienne et Revest Saint Martin pourrait faire l'objet d'intervention mécanique afin de conserver des milieux ouverts favorable au pastoralisme et à la biodiversité. Ces travaux permettraient de restituer, à certains éleveurs des zones de parcours de bonne qualité. 34 éleveurs se sont montrés intéressés par l'obtention de crédit pastoraux pour la réouverture de zones stratégiques. De nombreux éleveurs déplorent la disparition des crédits individuels pour la réalisation d'équipement pastoraux (citerne, clôture etc.)

La constitution d'un fond départemental même limité serait profitable. Le département du Var le fait et le Vaucluse a projeté les procédures pour en instaurer un. Serait-ce possible dans les Alpes de Haute Provence ?

Les parcelles trop boisées et trop embroussaillées peuvent être réouvertes par des forestiers. Le bois pourrait être valorisé comme une ressource locale par le biais de la filière bois-énergie. Le conditionnement des pins sylvestres notamment pourrait être sous la forme de plaquette forestière afin d'alimenter des chaudières communes. Cette voie est intéressante mais aujourd'hui se sont les parcelles à proximité des plateformes de conditionnement et facilement accessibles qui sont exploitées bien avant les parcours escarpés. Dans l'avenir ce type d'intervention deviendra certainement réalisable car plus intéressantes financièrement. Les éleveurs devront donc être associés et formés au dé »roulement de ces travaux.

Des chantiers de broyage seraient peut-être à envisager sur des zones limitées, notamment des zones stratégiques localisées par les éleveurs pour faciliter la circulation des animaux.

Attention : Suite à une opération mécanique de broyage, des espèces comme le buis, l'églantier et les ronces rejettent de nouvelles pousses, souvent bien plus vigoureuses que celles détruites. Il faut donc limiter les travaux à des zones stratégiques.

Afin d'éviter le développement de ces espèces après un broyage mécanique il sera préconisé de mettre en place un pâturage en parcs (fixe ou mobile) ou du gardiennage « serré » afin d'optimiser l'impact sur la végétation et limiter l'installation de nouveaux ligneux (Cf guide du débroussaillage pastoral)

La mise en place de gestion sylvopastorale serait une solution pour les éleveurs qui y trouveraient une herbe tardive à proximité de leur exploitation et pour les forestiers qui verraient leurs sous bois entretenus et y trouveraient un gain financier. Il existe quelques contentieux entre éleveurs et gestionnaires forestiers ce qui empêche la bonne exploitation par le pâturage de nombreuses parcelles domaniales.

Le sylvopastoralisme, au-delà de sa participation à la gestion du territoire, peut créer des richesses nouvelles et durables sur ces milieux difficiles ou en déprise. C'est la combinaison sur un même espace :

- D'une amélioration de la ressource pastorale (composition, diversité, quantité, accessibilité),

- D'un objectif forestier de production et de protection (incendie, érosion, biodiversité) par la valorisation et l'entretien pastoral du sous-bois. La mise en oeuvre des techniques sylvopastorales nécessite de lever quelques obstacles techniques et économiques. Il faut faire le point sur les conditions de cohérence et de faisabilité d'une action sylvopastorale, au travers de deux axes :

- Les techniques de base du sylvopastoralisme,

- Les facteurs de faisabilité et de réussite.

C. Chemin d'accès

Réunir éleveurs, élus, chasseurs et les associations de randonnées en véhicules tout terrain afin qu'ils se concertent sur l'utilisation et surtout l'entretien des chemins communaux ou privés serait une belle avancée. Certains agriculteurs et communes sont munis de tractopelle ou autres engins de terrassement. Les élus, les sociétés de chasse et les éleveurs pourraient se partager les frais afin d'indemniser le prestataire. Chacun se sentirait alors peut-être un peu plus responsable.

D. Cabanes pastorales

Seulement six cabanes ont été recensées car elles sont peu nombreuses sur site. Les éleveurs n'ont pas exprimé de demande forte sur la restauration de celles-ci. Les conditions de vie des deux herbassiers mériteraient tout de même une nette amélioration. (Pas de salle d'eau, pas d'eau courante, peu d'isolation)

E. Prédation

La présence du loup en Montagne de Lure est avérée depuis 1999. Toujours aucune meute n'est installée. La montagne de Lure est classé en zone de niveau 1 pour le risque de prédation loup. Les zones forestières représentent son habitat naturel et son domaine de prédilection pour la chasse. En forêt il peut approcher ses proies plus facilement tout en mystifiant les chiens de garde. Si ses effectifs viennent à augmenter cela compromettrait les tentatives de sylvo-pastoralisme. Si les patous semblent efficaces en milieu ouvert, on ne connaît pas encore leur efficacité en milieu fermés.

F. Tourisme

Une meilleure communication entre touristes, éleveurs et professionnels du tourisme serait profitable afin d'éviter certains malentendus et ou conflits d'usages. Exemple : conflits pour la ressource en herbe entre éleveurs et propriétaires de centres équins pour la randonnée. L'éleveur paye pour monter sur cette estive et manger l'herbe et s'est engagé dans un contrat d'entretien (plan de gestion à respecter) alors que les propriétaires équins ne payent pas de places d'herbe et pourtant les chevaux pâturent au cours des randonnées.

CONCLUSION

Le résultat de ce travail a permis à la fois de recenser l'ensemble des éleveurs et des unités pastorales de la communauté de communes mais aussi d'avoir des informations sur les besoins des éleveurs et les différents enjeux des parcours de ce territoire. Au total 48 éleveurs ovins, bovins et caprins ont donc été enquêtés, ce qui représente un total de 111 unités pastorales utilisées ou potentiellement utilisables (+ unités privé sur Lardières).

L'enjeu a été de faire un état des lieux précis de l'élevage et de ces pratiques. Les parcours milieux forestiers sont majoritairement pâturés par des troupeaux ovins.

Cette zone géographique très boisée voit ses milieux ouverts disparaître chaque année un peu plus au profit des milieux forestiers tels que les pinèdes. Ce phénomène met en relation directe les éleveurs, les forestiers, les élus et les professionnels du tourisme. En effet ce type de milieux contraint les éleveurs à délaisser petit à petit les parcours par manque de ressource pastorale, le forestier n'y trouve pas un boisement exploitable de façon rentable, les élus craignent les incendies et les professionnels du tourisme reprochent à cette végétation de résineux un manque d'authenticité. D'autres enjeux d'une moindre mesure viennent se rajouter tels que l'entretien des chemins et la connaissance du foncier, le tourisme et de plus en plus la prédation.

Compte tenu de l'importance de la propriété privée dans le périmètre de la Charte Forestière, le regroupement des propriétaires semble être un préalable pour la mise en œuvre efficace de nombreuses actions. Cependant, pour pouvoir être regroupés, les propriétaires doivent être identifiés et écoutés. La plupart des enjeux évoqués ne trouvent pas de réponse à l'échelle de la parcelle (gestion du risque incendie, préservation de la biodiversité, aménagements sylvo-pastoraux etc.). Le morcellement foncier constitue un des handicaps principal de ce territoire. Le regroupement d'éleveurs permet d'élargir les possibilités de gestion et d'accroître la cohérence des interventions (pertinence des périmètres, mutualisation des moyens...).

Durant la réalisation de cette étude, il m'a été donné la possibilité de rencontrer et de travailler avec des éleveurs, certains acteurs et partenaires locaux. Cette expérience très enrichissante m'a permis de déceler une légère faiblesse au niveau de la communication entre acteurs.

L'inventaire pastoral de la Communauté de Commune de Banon pourra faire l'objet d'un nouveau stage et pourquoi pas être réalisé par un futur élève de la Licence Professionnelle GENA.

« Associer éleveur, forestier, élus et propriétaires privé pour réfléchir ensemble à la gestion des espaces forestiers de demain a été l'objectif de la charte forestière ; il reste maintenant à concrétiser par des améliorations visibles sur le terrain notamment au niveau des unités pastorales »

BIBLIOGRAPHIE:

CASTANER C., BARTHE C., Novembre 2007. Charte forestière de territoire montagne de Lure Novembre « Réfléchissons ensemble au rôle des espaces forestiers dans notre territoire. Construisons un plan d'actions pour la forêt de demain » 80p.

Alcina / FER., Février 2007. Elaboration de la Charte Forestière de territoire de la montagne de Lure Tome 1 : Diagnostic technique et patrimonial.78p.

Alcina / FER., Février 2007. Elaboration de la Charte Forestière de territoire de la montagne de Lure Tome 2 : Identification des enjeux.

GAUTIER M. Juin 2007. Mise en place d'une gestion concertée et multifonctionnelle répondant aux attentes des propriétaires regroupés au sein de l'ASL « Le Tréboux » Mémoire de fin d'études : ENGREF Agro Paris Tech. 95p.

ASL « Le Tréboux » 2008. Plan Simple de Gestion « Association Syndicat Libre Le TREBOUX » Durée 10 ANS.92p.

BEYLIER B.LECOANET D., 1979 Projet de mise en valeur d'un espace pastoral en montagne de Lure. Mémoire de fin d'études : ISARA Lyon, 105p.

PLAN D'ACTION CAPRIN 2006. « Pour le développement et l'installation en filière AOC Banno. Compte rendu d'exécution Avril 2004- Mars 2005. 21p.

ERNOULT Christian FAVIER G. Recensement des unités pastorales- 1997 « Atlas pastoral Provence-Alpes-Côte D'Azur » CEMAGREF de Grenoble.24p.

CRPF « Provence-Alpes-Côte D'Azur » Mars 2001 Plan de développement de Massif « Du Nord du plateau d'Albion » Tome 1 Description et analyse.

NOURRIGEON O., BEYLIER B., Octobre 2007 Atlas pastoral de Vaucluse, CERPAM, Département de Vaucluse. 48p.

BEYLIER B. 2007. Contribution du CERPAM au PMPFCI du Luberon Oriental. « Etat des lieux et Cartographie »

CERPAM, 1996. Guide pastoral des espaces naturel du Sud est de la France, GAP CARPAM et méthode de Communication, 254p. ISBN 2-9510823-0-4.

CERPAM 2006. Techniques pastorales. Diagnostic pastoral en Alpages, Manosque, CERPAM, 125p. ISBN 2-9510823-7-1.

WEBGRAPHIE :

www.forcalquier-lure.fr

www.crige-paca.org: La Cartothèque « Téléchargement des Géoterritoires »

www.natura2000.fr

www.foretpriveefrancaise.com

www.paca.ecologie.gouv.fr

www.foret-mediterraneenne.org

www.cft.fncofor.fr

www.insee.fr

www.onf.fr

ANNEXES 1 QUESTIONNAIRE

Zone pastorales ou utilisé SIG cartographie.

Rencontrez-vous des problèmes pour utiliser ces zones :

- ▣ Foncier :
- Propriétaire
 - Convention de pâturage
 - Accord oraux

- ▣ Zones potentielle :
- Oui
 - Non

- Propriété :
- ONF
 - Privé
 - Mixte

- Nature :
- Pelouses
 - Landes
 - Bois

Pourquoi ne pas l'utiliser ?

- ▣ Fermeture du milieu :
- A cause du bois: essence ?
 - A cause des arbustes : essence ?

- Intervention :
- Nature
 - Fréquence

- Raison de Non-intervention
- Pas propriétaire
 - Dynamique de repousse forte
 - Propriétaire pas d'accord
 - Mise en défend (conservation)
 - Pas le temps

- ▣ Accès :
- Route (voiture)
 - Piste carrossable
 - Piste mauvaise (uniquement 4x4)

- Qui fait entretien et comment ?

- ▣ - Eau :
- Source
 - Rivière
 - Citerne mobile
 -

- Citerne fixe, Système d'approvisionnement : - Impluvium

citerne

- Camion

- Réseau

- **Parcs fixes** :
- Grillage
 - Barbelés
 - 4 fils électrifiés

- ▣ **Parcs mobiles**
- Filets
 - 4 fils électriques mobiles
 - Ruban

- ▣ **Obtention de crédit pour leur mise en plac**
- Non
 - Oui d'ou ?
 - Autofinancement

- ▣ **Utilisation commune** :
- Groupement pastoral.
 - Association de garde.

- ▣ **Autres** :
- Problème de chien errant
 - Prédation
 - Promeneur
 - Ecologistes
 - Chasseurs

EXPLOITATION

- ▣ **Agriculture biologique** :
- Oui
 - Non

- ▣ **Commercialisation Ovin** :
- Groupement de producteurs SOCAHP
 - Maquignon
 - Bouchers
 - Vente directe
 - Agneaux label rouge Sisteron (%)

- ▣ **Commercialisation Caprin**
- Restaurant
 - Marché
 - Fromagerie de banon
 - % AOC
 - Vente directe

▣ **Est-ce que votre exploitation sera toujours la dans 10 ans ? :**

- Oui
- Succession potentielle
- Pas de succession (vers l'inconnu)

ANNEXES 2 : Compte rendu Journée PetraFolia



Vers l'extension de la réserve de biosphère du Luberon à la montagne de Lure

Mardi 4 Mai 2010

L'association Alpes de Lumière, propose en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon une rencontre d'information sur l'extension de la réserve de biosphère du Luberon à la montagne de Lure.

L'objectif de cette réunion est de présenter cette démarche et de rencontrer les acteurs qui la portent. Son propos est d'expliquer l'intérêt d'une réserve de biosphère, ses rôles, et le fonctionnement de cet outil. Nous verrons aussi pourquoi le parc du Luberon propose de l'étendre à la Montagne de Lure.

La montagne de Lure recèle un patrimoine naturel intéressant. Une Charte Forestière a récemment été signée pour contribuer à une gestion équilibrée et réfléchie de la forêt. La diversité de la faune, avec la présence de nombreux chiroptères, et de la vipère d'Orsini, par exemple, témoignant de la présence de milieux riches et remarquables.

La réserve de biosphère est un territoire d'expérimentation du programme MAB (Man and Biosphere), instigué par l'UNESCO en 1971. Il vise à fournir des bases scientifiques permettant d'apporter des réponses appropriées aux problèmes de développement durable des populations et de gestion des ressources naturelles. Loin d'être un espace mis sous cloche, il s'agit d'un endroit privilégié pour montrer comment l'Homme peut utiliser son milieu sans en épuiser les ressources.

Cette rencontre organisée par Alpes de Lumière rentre dans cette démarche de concertation et de transmission d'information. Ne manquez pas cette occasion de participer au débat.

Le programme de la rencontre :

13h30: accueil à la salle polyvalente de Saint Etienne les Orgues par Monsieur Piana, maire de Saint Etienne les Orgues.

14h : Présentation de la réserve de biosphère par Pierre Frapa, chargé de mission au PNR Luberon et Michel Etienne, vice-président du comité français du programme MAB (Homme et Biosphère) de l'UNESCO.

15h : Gilles Martinez, responsable de la Charte forestière expliquera toute la richesse du milieu et la nécessité d'articuler la charte à la réserve de biosphère.

16h : tour de table pour connaître les impressions et questions des élus de la montagne de Lure sur cette extension.

17h : conclusion de la journée par Pierre Honoré, élu à Saint Etienne les Orgues, et Marie-Noëlle Ley, élue à Sigonce.

Les journées Petrafolia organisées par Alpes de Lumière bénéficient du soutien du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces journées sont conçues à l'interface entre transmission des savoirs, relais d'information des mesures innovantes de gestion des territoires et des ressources patrimoniales, ces journées sont ouvertes à tous. Le propos est de favoriser l'émergence d'une conscience partagée de la qualité des sites et pour réfléchir aux outils à disposition dans les politiques publiques qui s'inscrivent dans une volonté de développement durable.

Merci de vous inscrire et de confirmer votre inscription par téléphone.

Organisateurs : Alpes de Lumière, BP 58, 04301 Forcalquier

Renseignements : Laurence Michel – 04 92 75 22 01. l.michel@adl-asso.org–
www.alpes-de-lumiere.org ou www.petrabilia.eu



QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (LZW)
sont requis pour visionner cette image.



ANNEXES 3 : Personnes Ressources

**CC FORCALQUIER LURE : COMMUNES DE
CRUIS, ST ETIENNE LES ORGUES, LARDIERS, LIMANS, ONGLES, FONTIENNE,
FORCALQUIER, REVEST ST MARTIN, MONTLAUX, SIGONCE, PIERRERUE, NIOZELLES, LURS.**

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

Nom et adresse	Qualité	adresse	Téléphone/Fax	Mail
SYLVAIN GOLE DOMMINIQUE BARON	CERPAM AHP	Chambre Agriculture DIGNE	04.92.30.57.6 4. 06.11 65 27 68	
NIEZ THIERRY	CERPAM 05 Assistant informatique	Chambre agriculture GAP	04 92 06 11 65 27 29	
MARY JEAN PIERRE	TK ovin 04	Chambre Agriculture DIGNE	04.92.30.57 60 .	
FLORES ANTOINE	TK Bovin 04	Chambre Agriculture DIGNE	04 92 30 92 96	

PEREIRA Michael TK Caprin 04	ou ancien tkn caprin	Chambre Agriculture DIGNE	04.92 30 57 78	
MARTINEZ GILLES	Charte forestière de la montagne de Lure		04.92 74 77 25 06.74.64 63 57	
CORNUET Florence	directrice CC de Forcalquier-Lure			Florence.cornuet@forcalquier-lure.com
MYLENE MAUREL	Chargé de mission agriculture parc du luberon		0490044200	

ANNEXES 4: Action de Débroussaillage mécanique

Voici en détail les résultats et les tarifs d'une action de débroussaillage mécanique :

Coûts et efficacité :

Pour des travaux d'entretien des pâturages, la moyenne est de 1ha/ jour pour un coût approximatif de 600 €/ha HT. Mais ces coûts peuvent fortement variés selon les conditions et peuvent monter jusqu'à 3 000 € à 4 500 €/ ha HT.

Résultats observés :

Le broyage est efficace pour l'élimination des parties aériennes des ligneux mais il laisse sur le sol une couche de broyats et de copeaux plus ou moins importante selon la masse végétale traitée. Si la couche excède 5 cm, elle va se décomposer lentement. Elle empêchera les herbes de pousser en bloquant la lumière. Elle aura tendance à appauvrir le sol dans une première phase et pourra ainsi favoriser des espèces indésirables pour un pâturage.

Par ailleurs, l'efficacité du broyage est plus importante que la coupe mais reste relative sur les espèces à croissance rapide ou qui se multiplient et se développent facilement par rejets comme le genêt scorpion par exemple.

Les troncs et les grosses branches devront être tronçonnés en éléments manipulables et entreposés en tas sur place, afin d'être récupérés par les habitants ou le propriétaire si ils le souhaitent. Il faudra veiller à ce que l'épaisseur des broyats au sol ne dépasse pas 4 à 5 cm.

Il faudra être très prudent sur les zones constituées de calcaire affleurant. Elles ne devront pas être raclées, le broyeur sera rehaussé ou les blocs de calcaire seront contournés. Ailleurs, la végétation devra être coupée la plus rase possible mais sans raclage du sol.

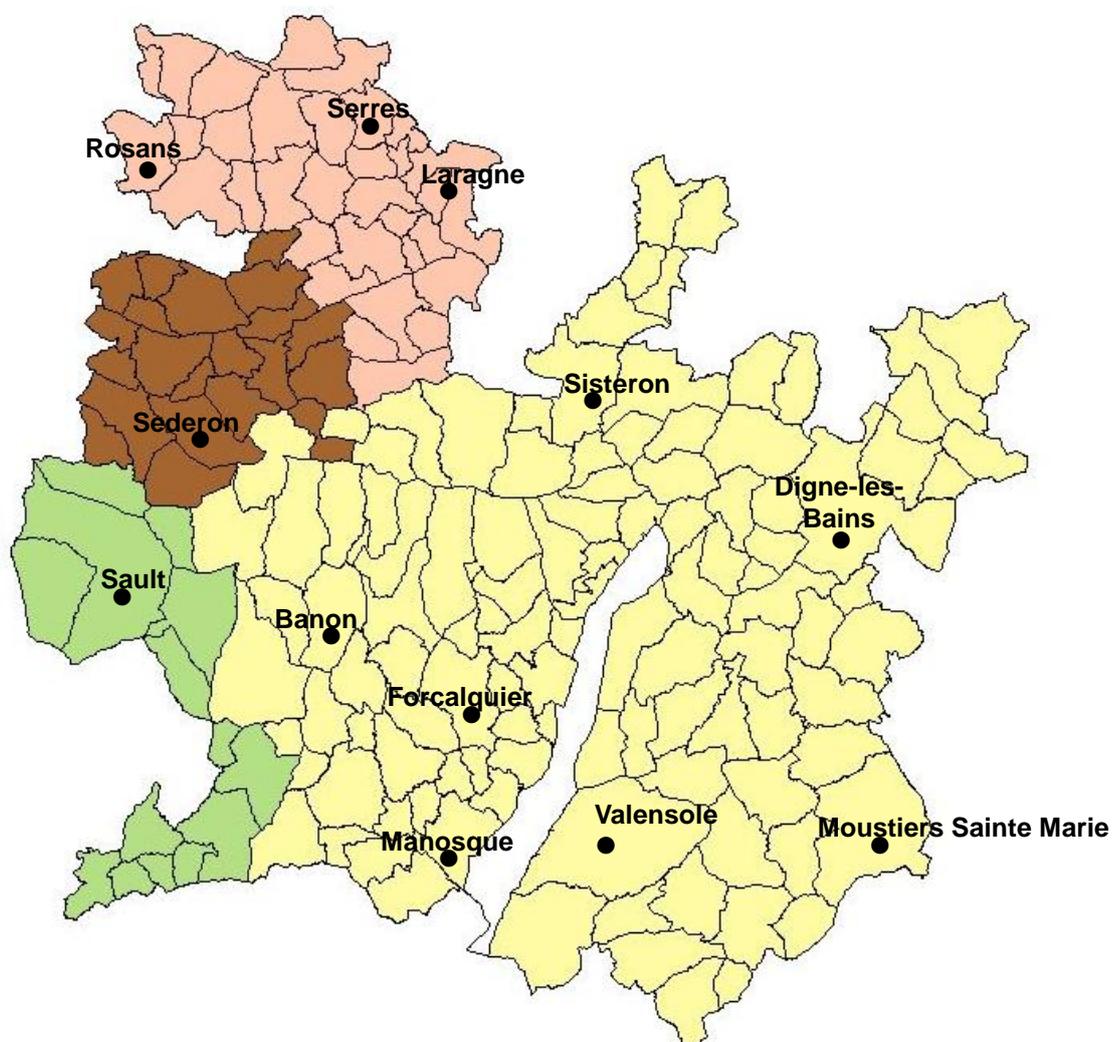
ANNEXES 5: Cartographie complémentaire.

ANNEXES 6 : Synthèse Plan d'action Caprin.

1. Rappel du contexte de l'opération

Le présent document vise à présenter la mise en œuvre du Plan d'Action Caprin (PAC) et ses principales étapes. Le premier comité de pilotage qui a officiellement lancé le PAC s'est déroulé le 17 mai 2004 à Limans. Ce comité, qui réunissait l'ensemble des partenaires du PAC, a été l'occasion de présenter et de valider le PAC (contexte de mise en œuvre, objectifs, axes d'action, méthode). Le PAC se déroule sur 2 niveaux d'action :

- L'ensemble de l'aire AOC : 179 communes réparties sur 4 départements (Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Vaucluse et Drome) ;
- Une **zone-pilote** : les 2 Communautés de communes du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure, et du Pays de Banon (23 communes). Dans un premier temps, un travail spécifique est conduit sur 9 communes (6 communes de la CC du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure et 3 communes de la CC du Pays de Banon). La maîtrise d'ouvrage de cette action est assurée par la Communauté de communes du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure.



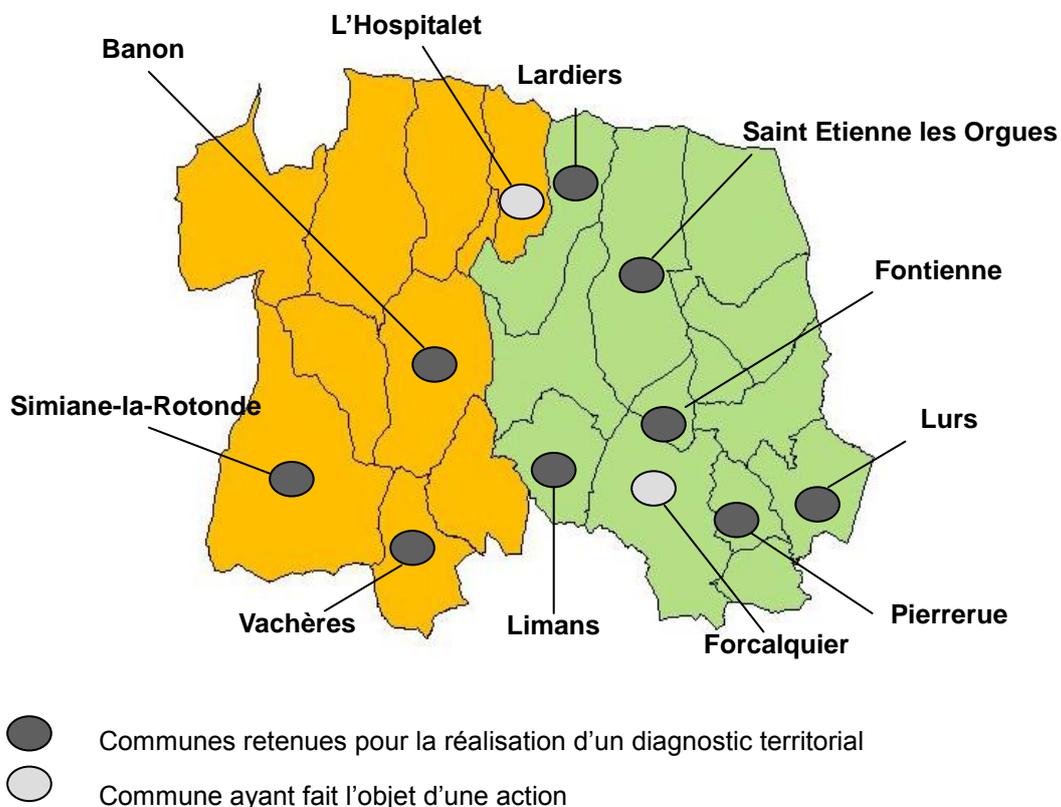
2. Une action menée à l'échelle d'un territoire pilote

Le Plan d'Action Caprin est une opération d'animation territoriale et de développement local. Le travail réalisé a ainsi essentiellement visé à :

- Informer, mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs concernés sur les enjeux et les objectifs du Plan d'Action Caprin ;
- Sur le territoire des 2 Communautés de communes, conduire avec les élus et acteurs locaux à l'échelle communale un travail de diagnostic et de prospective sur les potentialités de développement de l'élevage caprin ;
- Conforter, développer et installer les élevages caprins soit à partir d'exploitations existantes soit par la création de nouvelles ;
- Rencontrer et informer les candidats et porteurs de projets caprins.

Ces missions ont été confiées à la FRECAP qui assure cette prestation pour le maître d'ouvrage de l'opération, la Communauté de communes du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure.

La zone-pilote : CC du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure et CC du Pays de Banon



2.1. Un comité chargé de suivre le projet

2.1.1. Comité de suivi n°1

Le premier comité de suivi de l'opération-pilote, réunissant des élus des 2 Communautés de communes, des partenaires institutionnels impliqués dans le développement agricole et rural (OPA, administration et financeurs) s'est déroulé le 4 mai 2004 à Forcalquier [cf. Annexe 1]. Ce comité a été l'occasion de rappeler aux participants le Plan d'Action Caprin : ses enjeux en terme de développement de filière et du territoire, et les objectifs de l'opération pilote sur le territoire restreint des 2 Communautés de communes. Les grandes lignes du mode opératoire du travail ont été validées.

A l'issue de ce comité, il a été décidé que les 9 communes, retenues pour réaliser les diagnostics territoriaux la première année, sont désignées par les Conseils communautaires respectifs. Afin d'aider les élus communautaires dans leur choix, des éléments chiffrés concernant l'agriculture (évolution des surfaces agricoles et pastorales, du nombre d'exploitations, installations,...), l'évolution de la population et des activités leur ont été transmis.

2.1.2. Comité de suivi n°2

Le second comité de suivi de l'opération pilote s'est déroulé le 24 août à Forcalquier. Il a été l'occasion de faire le point avec les différents acteurs sur l'état d'avancement du PAC et sur les premières entrevues avec les maires des différentes communes. D'autres points y ont été abordés et notamment les modalités d'organisation de visites d'expériences réussies par les élus locaux des Communautés de communes et de mettre en place en collaboration avec la SAFER un observatoire du foncier.

⇒ Le Comité de suivi s'est réuni à 2 reprises durant la période s'étendant d'avril 2004 à mars 2005.

2.2. Des diagnostics menés à l'échelle communale

Après validation en Conseil Communautaire, les communes retenues pour la réalisation de diagnostics à l'échelle communale sont :

- Communauté de communes du Pays de Forcalquier et de la Montagne de Lure : Fontienne, Lardiers, Limans, Lurs, Pierrerue, Saint Etienne les Orgues ;
- Communauté de communes du Pays de Banon : Simiane la Rotonde, Vachères, Banon

L'ensemble des maires de ces communes a été rencontré. La mise en œuvre pratique du Plan d'Action Caprin a été abordée et définie avec eux afin d'être le plus en adéquation avec les spécificités des communes.

Dans la majeure partie des cas, la formule du comité communal a été retenue. Le comité

communal rassemble des représentants de la Commune : maires, adjoint(s) et conseiller(s) municipal(aux), ainsi que des acteurs locaux concernés par les enjeux de développement économique de la commune, de la gestion des espaces naturels et forestier.

Après un premier examen sommaire des potentialités, il est apparu difficile d'envisager le développement de l'élevage caprin sur certaines communes pour deux raisons principales :

- Le nombre d'élevages caprins déjà en place est relativement important.
*Cas de **Simiane la Rotonde** où l'installation récente d'une chevrerie porte à 6 le nombre d'élevage sur la commune*
- L'agriculture locale est dynamique. La pérennité à moyen terme des exploitations agricoles est assurée ce qui laisse peu de potentialités foncières.
*Cas de **Limans** et **Pierrerue***

Par ailleurs, d'autres communes ont souhaité mettre en place une méthodologie spécifique. La commune de **Lurs** a souhaité qu'avant de réunir un comité communal, les exploitants agricoles de la commune soient enquêtés individuellement afin de pouvoir dresser au moment du comité un état des lieux le plus précis possible de l'agriculture et des espaces pastoraux communaux et de leur devenir.

Sont détaillés dans les alinéas suivants les conclusions des travaux menés sur les différentes communes retenues pour cette première année d'expérimentation.

2.2.1. Communauté de communes du Pays de Forcalquier et de la montagne de Lure

➤ **Fontienne**

Possibilités de développement de l'élevage caprin sur la commune

L'agriculture de Fontienne est constituée de 2 élevages caprins. Ces deux élevages (200 chèvres au total) utilisent à eux deux la majeure partie des surfaces pastorales de la commune. Il semble ainsi peu concevable d'envisager la création d'un nouvel élevage sur cette commune d'une superficie relativement modeste (800 ha).

A l'issue de la rencontre avec le maire et les 2 éleveurs, il est apparu important de conforter les élevages existants. Aujourd'hui, l'utilisation de la majorité des parcelles par les éleveurs caprins de la commune se fait en l'absence totale de convention écrite ou de contrat de location. Les éleveurs caprins de Fontienne se trouvent donc dans une certaine précarité, ce qui les empêche notamment d'entreprendre des travaux d'amélioration des parcours.

Suite donnée au comité communal

Avec le partenariat du CERPAM, du CRPF, un diagnostic sylvo-pastoral va être réalisé sur un secteur boisé de la commune.

Ce diagnostic servira de base à l'information et la sensibilisation des propriétaires du secteur (dont la Commune). Un des objectifs est la création d'un Groupement Pastoral

constitué des 2 éleveurs caprins qui permettrait la réalisation de travaux (et la mobilisation de financements du Conseil Régional notamment) pour une meilleure gestion forestière et pastorale du secteur.

Sur la carte suivante sont indiqués par un point rouge les élevages caprins de la commune et par aplat de couleur les zones potentiellement utilisables par les éleveurs.



➤ Lardiens

Etat des lieux de l'agriculture communale et perspectives

L'agriculture de Lardiens est aujourd'hui constituée de 5 exploitations (sièges à Lardiens) dont 1 cotisant solidaire.

Toutes ces exploitations ont une orientation productions végétales (lavandin, céréales, fourrages, truffiers). Seule une d'entre elles possède un troupeau ovin (50 brebis-mères).

L'ensemble des exploitants est âgé de moins de 50 ans et la pérennité des exploitations à moyen terme semble assurée.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des parcelles mécanisables est cultivée. Il y a très peu de ventes et d'achat de terres.

Avant la 2^{nde} guerre mondiale, la commune de Lardiens comptait environ 1 000 brebis à l'année. Aujourd'hui, le territoire communal (3 000 ha) n'est pâturé que par le troupeau de M. Touche (50 brebis) et par celui de M. Solda (éleveur à Gréoux les Bains) au printemps. Beaucoup de surfaces, autrefois pâturées, sont aujourd'hui boisées ou en cours de fermeture.

L'éleveur ovin du village souhaiterait développer son troupeau ovin, ce qui permettrait de valoriser et entretenir des espaces pastoraux supplémentaires, mais il est limité par la

difficulté d'agrandir ses surfaces en prairies.

La Commune souhaite développer l'élevage sur son territoire et garder une certaine maîtrise sur la gestion de son espace. Elle s'était portée acquéreur de parcelles (70 ha) en vente par l'intermédiaire de la SAFER en 2002. La commune, qui souhaitait favoriser l'installation d'un éleveur ovin, n'a pas vu sa candidature retenue.

Les opportunités sont rares sur le territoire. Néanmoins, une importante propriété au nord de la commune (1 200 ha de bois essentiellement) est en cours de vente. La question de sa future utilisation reste aujourd'hui posée.

La Commune de Lardiers est propriétaire de parcelles de bois assez éclatées. Elle possède également des parcelles labourables (environ 4 ha) qui sont actuellement louées à une exploitation de Banon. Ces parcelles sont aujourd'hui sous exploitées.

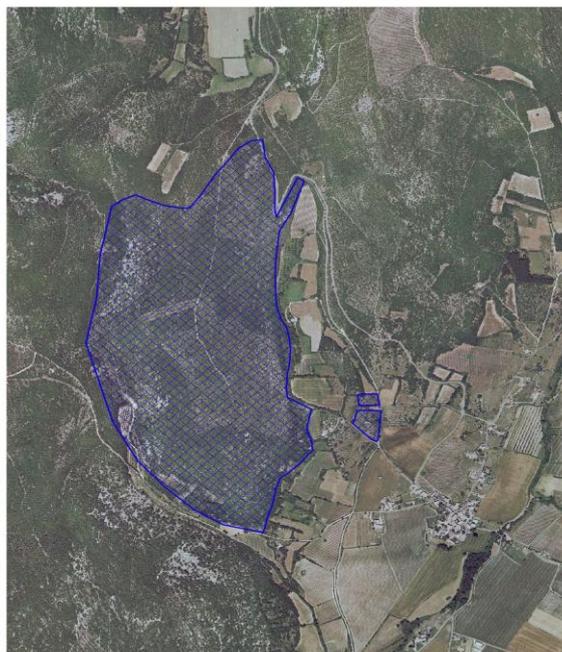
Possibilités de développement de l'élevage caprin sur la commune

Un habitant de la commune et son épouse ont un projet d'élevage caprin avec transformation fromagère avec un troupeau de 40 à 60 chèvres. Ils recherchent donc un site d'installation, c'est-à-dire un terrain à acquérir (éventuellement à louer avec bail à long terme) pour y construire une chèvrerie et une fromagerie. Ce terrain doit donc être facilement raccordable aux réseaux d'eau et d'électricité. Ce terrain doit également être à proximité (20 à 30 minutes à pieds maximum) de surfaces pastorales (prairies permanentes, parcours).

Après examen sur photos aériennes du territoire de la commune, peu de secteurs semblent remplir ces conditions.

Toutefois, le secteur de la Roussière semble être un secteur potentiellement intéressant :

- Ce secteur, à l'écart du village, peut être alimenté en eau et électricité
- Des parcelles facilement accessibles pourraient éventuellement être vendues
- Présence de parcelles communales
- Secteur avec un bon potentiel pastoral aujourd'hui sous exploité qui nécessiterait une meilleure valorisation et entretien.



Commune de Lardiers : secteur de la Roussière

Suite donnée au comité communal

Un diagnostic foncier approfondi du secteur a été effectué. L'ensemble des propriétaires concernés a été contacté et une réunion a permis :

- D'expliquer aux propriétaires le contexte et les objectifs du Plan d'Action Caprin ;
- De rappeler que le secteur de la Roussière est aujourd'hui menacé d'embroussaillage et présenter l'intérêt que pourrait avoir le pâturage par un troupeau de chèvres de leurs parcelles ;
- De proposer aux propriétaires les différents modes de mise à disposition du foncier (bail, prêt à usage, convention de pâturage,...).

A l'issue de ce travail d'animation foncière effectué en relation avec la SAFER, un propriétaire est prêt à vendre une parcelle adaptée à la construction d'un bâtiment d'élevage et d'une fromagerie (0,5 ha) et 20 ha (dont 3 ha de terres labourables) ont été mobilisés (bail et prêt à usage). La Commune de Lardiers a donné son accord pour mettre à disposition de l'éleveur 6 ha de bois.

➤ **Limans**

Sur cette commune, l'agriculture est dynamique. La pérennité des exploitations est assurée à moyen terme.

Compte tenu de ces éléments, le diagnostic territorial n'a pas été poursuivi.

➤ **Lurs**

En accord avec les élus municipaux, le prestataire réalise une enquête auprès des agriculteurs de Lurs (16 agriculteurs) afin d'avoir des éléments précis sur l'agriculture communale. L'enquête terminée, la FRECAP organisera un comité communal. Les premiers éléments permettent d'envisager l'implantation d'une installation caprine sur Lurs.

Les résultats définitifs de cette enquête devraient être rendus en 2005.

➤ **Pierrerue**

Sur cette commune, l'agriculture est dynamique. La pérennité des exploitations est assurée à moyen terme.

Compte tenu de ces éléments, le diagnostic territorial n'a pas été poursuivi.

➤ **Saint Etienne les Orgues**

2.2.2. Communauté de communes du Pays de Banon

➤ **Simiane la Rotonde**

➤ **Vachères**

Possibilités de développement de l'élevage caprin sur la commune

Avec 11 exploitants agricoles en activité (dont seulement 4 de plus de 50 ans), l'agriculture de Vachères reste dynamique. Toutefois, peu de troupeaux sont présents à l'année sur le territoire (230 brebis et 170 chèvres). Ils sont insuffisants pour assurer une bonne valorisation et un entretien de surfaces boisées relativement importantes. La

commune est confrontée à l'embroussaillage sur certains secteurs.

Malgré ce contexte il semble difficilement envisageable d'installer un nouvel élevage sur cette commune, en raison essentiellement de la difficulté à trouver une parcelle facilement reliable au réseau d'eau et d'électricité, sur laquelle pourrait être construit un bâtiment d'élevage.

La volonté communale est ainsi de conforter les 2 élevages caprins existants.

Suite donnée au comité communal

Les éleveurs caprins de la commune ont été rencontrés individuellement. L'un d'entre eux, relativement extensif, qui aujourd'hui produit essentiellement des chevreaux ne souhaite pas intensifier sa production laitière et pense même dans les prochaines années diminuer son effectif caprin pour accroître le nombre de brebis.

L'autre élevage de la commune, en place depuis les années 70, est une exploitation en vitesse de croisière. La transformation fromagère permet une très bonne valorisation du lait. Toutefois, l'éleveuse se sent aujourd'hui un peu « à l'étroit » (phénomène de surpâturage à certains endroits, achats conséquents de foin) et souhaiterait pouvoir accroître l'autonomie alimentaire de son troupeau. Elle cherche pour cela des surfaces supplémentaires. Autour des parcelles qu'elle utilise déjà, il existe des possibilités à explorer : des parcours et des terres labourables.

Un travail (information, sensibilisation) va être effectué auprès des propriétaires et des fermiers en place pour examiner les possibilités de confortation de l'élevage caprin-fromager de la commune.

➤ Banon

2.3. Des actions ponctuelles menées sur d'autres communes

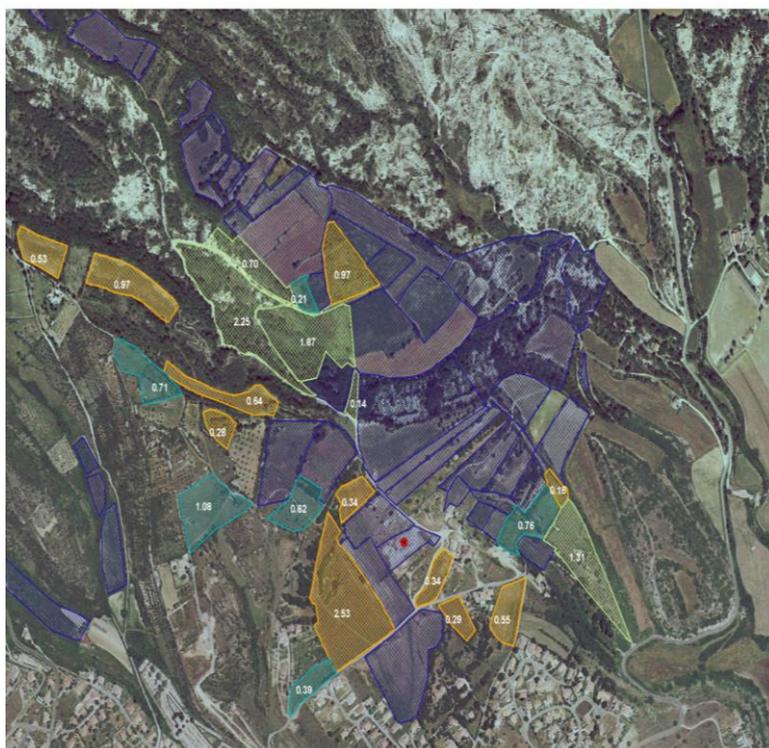
Des actions ponctuelles ont été menées sur les communes de Forcalquier et de L'Hospitalet.

2.3.1. Confortation d'un élevage caprin laitier sur la commune de Forcalquier

Un élevage caprin laitier en place depuis 1996 à Forcalquier compte aujourd'hui 130 chèvres en production. Le couple d'éleveurs souhaite aujourd'hui conforter son revenu. Pour cela il souhaite développer son troupeau et accroître son autonomie alimentaire.

Autour du siège d'exploitation, des surfaces importantes (parcours et terres labourables) sont aujourd'hui pas ou sous-exploitées et s'embroussaillent (dégradation du paysage et augmentation du risque).

Un diagnostic foncier et pastoral va être réalisé et un travail (information, sensibilisation) va être effectué auprès des propriétaires pour examiner les possibilités de remise au pâturage ou en culture de parcelles abandonnées afin de conforter cet élevage.



Parcelles disponibles et exploitées par M. et Mme PAYAN à Forcalquier

2.3.2. Mobilisation de foncier pour l'installation d'un élevage caprin sur la commune de L'Hospitalet

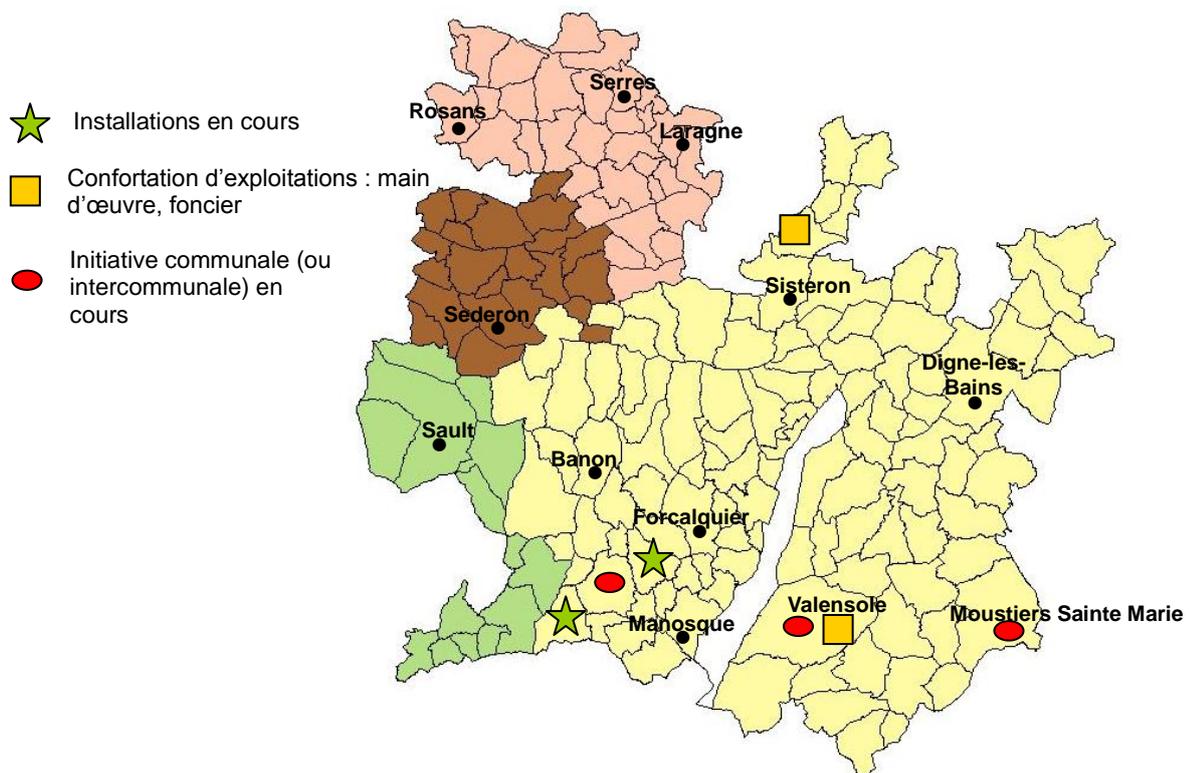
Sur la commune de L'Hospitalet, du foncier (8 ha de terre et 9 ha de parcours) a été libéré par un exploitant (lavandes et apiculture) pour favoriser l'installation d'un éleveur caprin. Dans le même temps, la SAFER a été notifiée de la vente d'une propriété (1 ha + bâti) située au centre des parcelles libérées par l'exploitant de la commune. La SAFER a fait préemption sur cette propriété. En amont, FRECAP, ADASEA et Chambre d'agriculture avaient trouvé une candidate à l'installation intéressée par le site et monté avec elle un projet et un plan de financement.

La procédure de préemption est aujourd'hui en cours et la propriété sera attribuée lors d'un prochain comité technique SAFER.

3. L'action menée sur l'ensemble de l'aire AOC

Le FRECAP mène également une action plus globale à l'échelle de l'aire AOC Banon.

Sur l'ensemble de l'aire AOC Banon



Des projets d'installation en cours :

Un élevage laitier à Céreste, un élevage fromager à Saint Michel l'Observatoire.

Des initiatives communales ou intercommunales :

Commune de Valensole : volonté de développement de l'élevage caprin sur le (vaste) territoire communal après l'installation d'un artisan fromager qui recherche du lait AOC Banon. Des bois communaux à mettre à disposition d'un éleveur, des possibilités de libération de foncier par un exploitant céréalier en place,... le travail est en cours.

PNR du Verdon : Sur le Domaine de Félines (Moustiers Sainte Marie) dont le Conservatoire du Littoral a confié la gestion au PNRV va être développer un projet caprin avec transformation fromagère et accueil pédagogique.

BILAN

Grâce au Plan d'Action Caprin, un **vivier de candidats** a été constitué. La FRECAP a pu établir un profil des candidats à l'installation [cf. Annexe 2].

3 diagnostics communaux approfondis ont été réalisés ainsi que **4 bilans agricoles**.

Le Plan d'Action a permis :

- La confortation de 3 exploitations (M. PRADIER à Simiane, Mme JOLY à Vachères, M. et Mme PAYAN à Forcalquier) ;
- Le lancement d'une réflexion sur un groupement pastoral sur Fontienne permettant de conforter les 2 éleveurs de la commune ;
- La réalisation de 4 projets d'installation (L'Hospitalet, M. Marthe à Lardiers, MM. Maurel et Pélissier à Banon).